

# CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°115 troisième trimestre 2011

## SOMMAIRE

Sommaire.....	113
- Correspondance de Michel Le Faucheur par Jean-Luc TULOT .....	114
- René de France (1510-1575) princesse royale, duchesse de Ferrare et dame de Montargis par Denis CARBONNIER.....	144
- La famille Dupont de Ligonnès et ses alliances huguenotes par Thierry DUPUY .....	146
- Familles huguenotes d'Australie par Christiane GUTTINGER.....	150
- Jean Zay, homme politique, protestant et résistant par Myriam PROVENCE .....	152
- Compte rendu d'ouvrage par Thierry Du PASQUIER .....	162
- Questions .....	166

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 180 exemplaires

Dépôt légal : septembre 2011

Commission paritaire des publications et  
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361

Directeur de la publication :

Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

## CORRESPONDANCE DE MICHEL LE FAUCHEUR

Nous publions ci-après cette correspondance présentée et annotée par M. Jean-Luc Tulot.

---

Michel Le Faucheur, né en 1585 à Genève, fils de Michel Le Faucheur, devint en 1607 ministre d'Annonay et en 1612 de Montpellier<sup>1</sup>. Frappé en 1634 d'interdit comme les autres ministres non originaire de France, bien que son père soit Français, il tergiversa entre aller à Utrecht ou à Sedan. Finalement, il devint en 1637 ministre à Charenton. Il y resta en fonction jusqu'à sa mort en 1657.

La Bibliothèque de l'Université de Leyde conserve vingt-trois lettres de Michel Le Faucheur à André Rivet, écrites entre le 19 juillet 1620, et le mois de septembre 1642. Cet ensemble pourrait être complété par ses lettres conservées à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, dans le Fonds Tronchin.

1620 est une année marquante pour André Rivet, en effet pendant l'été à la requête de l'université de Leyde, appuyée par le prince d'Orange, il va quitter le service des La Trémoille à Thouars, pour aller enseigner la théologie à l'université de Leyde<sup>2</sup>. Pour cette année nous disposons de deux lettres de Michel Le Faucheur datées des 19 juillet et 2 décembre.

### 1

---

<sup>1</sup> Frères HAAG, *La France protestante*, Réimpression de l'édition originale de 1846-1859, Slatkine reprints, Genève, 1966, tome VI, p. 493-496.

<sup>2</sup> L'Université de Leyde avait demandé André Rivet pour y venir enseigner la théologie. Cf. Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Réimpression de l'édition originale de 1920, Slatkine reprints, Genève, 1976, p. 293-310.

**19 juillet 1620 – Montpellier**  
**à Monsieur Rivet F. M. S. E.**  
**à Thouars**

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Ce m'eust esté beaucoup de contentement de pouvoir estre utile à cet honneste homme que vous m'avez recommandé. Mais ceux contre qui il plaidoit & ceux qui faisoient ses affaires estants de contraire Religion, il n'a pas iugé qu'il fust à propos de m'y employer, & enfin les a heureusement terminées.*

*Quant à ce que vous m'escrivez de la recherche de Messieurs de Leyden, tous vos amis ont suiet de se resiouir de l'honneur qui est rendu à vostre mérite, mais plus encor de vous prier, comme ie fay, de ne vous point tant esloigner de nous. Si la condition des Eglises de France estoit si heureuse que d'avoir beaucoup de personages de vostre sorte, elles en pourroyent estre plus libérales, mais leurs necessitez les obligent plus puissamment à vous retenir que les estrangères à vous accorder à ceux qui vous demandent vos inclinations ayderont grandement au Synode à résoudre sur Dieu les vous dont telles qu'il sait estre nécessaire au bien de l'Eglise & à vostre contentement.*

*Cette province est encor, Dieu mercy, en quelque repos, mais non exempte de soupçons & de desfiances, à cause des lettres qu'on sait avoir esté escrites à plusieurs capitaines /2/ pour lever des gens en ces quartiers. Monsieur le mareschal des Diguières<sup>3</sup> est en Dauphiné & doit estre bientost en Languedoc où il a commandement de S. M. de s'aboucher avec Monsieur de Montmorency<sup>4</sup>. Monsieur de Chastillon<sup>5</sup> nous escrit qu'il a esperance d'estre dans peu de temps [icy] par le commandement du Roy. Nos desputez, envoyez à la Cour par l'Assemblée provinciale tenue à Usez sur l'affaire de Privas, reviennent, ainsi que nous avons appris sans avoir rien avancé. Cela est capable de donner de très grands mescontentements à*

---

<sup>3</sup> François de Bonne (1543-1626), duc de Lesdiguières, maréchal de France depuis 1609, un des grands du parti protestant, mais à la différence du duc de Rohan, il s'efforcera toujours d'exercer sur ses coreligionnaires une action modératrice. En 1622, il abjura et fut fait connétable et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

<sup>4</sup> Henri II de Montmorency (1595-1632), duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc.

<sup>5</sup> Gaspard III de Coligny (1584-1646), comte de Coligny, seigneur de Châtillon, colonel-général des gens de guerre à pied françois aux Provinces-Unis. Sur l'influence de sa femme, il ne persista pas dans l'opposition et reçu pour cela le 22 août 1622 le bâton de maréchal de France après avoir remis Aigues-Mortes.

*cette province. Dieu par sa grâce veuille présider au milieu de toutes ces confusions & nous conserver la paix. Je le prie de tout mon cœur pour votre prospérité & suis pour tousiours,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Votre plus humble & plus  
obéissant frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*De Montpellier, ce 19 juillet 1620.*

*Messieurs des Cévennes invitent le Synode national au dernier de septembre. Dieu nous face la grâce de le pouvoir tenir paisiblement.*

B. U. Leyde, BPL 301/25

---

2

**2 décembre 1620 – Montpellier  
à Monsieur Rivet F. D. M. S. E.  
& professeur en théologie à Leyden**

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je m'estimeray grandement coupable envers vous, si envoyant la response de nostre compagnie aux lettres de Messieurs vos curateurs & consuls, ie ne l'accompagnay de ce mot, pour en vous saluant humblement vous asseurer de la continuation de mon affection à vostre service. Je persévère tousiours en ma première opinion que vous ne devez point quitter nos Eglises comme elles vous chérissent & honorent entre tous autres, aussi les devez vous aimer. Auiourd'huy vous & vos semblables leur estes nécessaires plus que iamais, & pour la calamité des temps & pour la pénurie d'hommes à quoy elles se trouvent résuittes. Plus nous allons, plus elles s'affoiblissent de ce costé là. Les gens de bien en gémissent, & ont suiet d'estre tant plus jaloux de conserver ce qu'ils ont de meilleur.*

*Nous n'avons pas voulu néantmoins aller contre la charité dont Messieurs de vostre Eglise & Province ont usé envers Messieurs de Leyden, voyant le grand service que vous y pouvez faire. Mais au nom de Dieu Monsieur & frère exhortez les durant ces deux ans à se pourvoir & revenez à nous qui vous estimons, honorons & chérissons de tout nostre cœur. Si*

*quelque occasion se présente de nous donner de vos nouvelles, vous m'obligerez grandement et de m'en faire part.*

*Je désire fort de savoir si M. Cunaeus<sup>6</sup> travaille après le Joseph, comme il vous a fait espérer, & en quel estat est aujourdhuy le povre M. Grotius<sup>7</sup>. On nous disoit aussi que M. Heinsius<sup>8</sup> estoit sur le Platon. Vous estes heureux d'estre là au milieu de tant de grands personnages. Nostre Seigneur vous y veuille combler et toute sorte de contentement. Je suis pour tousiours,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble frère &  
serviteur.*

*Le Faucheur*

*Montpellier, ce 2 décembre 1620.*

*B. U. Leyde, BPL 301/27*

---

1626 : Pour cette année nous disposons également de deux lettres de Le Faucheur datées des 30 mars et 5 mai.

---

<sup>6</sup> Peter van der Kun (1586-1638) dit Petrus Cunaeus auteur en 1617 d'une *Republica Hebracorum*.

<sup>7</sup> Hugo Grotius (1583-1645) juriste, philosophe, apologiste, dramaturge et poète, fut une figure marquante du premier XVIIe siècle. Opposant à Maurice de Nassau, il avait été arrêté en 1618, en même temps que Johan van Oldenbarnevelt, et condamné à l'emprisonnement à vie. Il s'évada en 1621 et se réfugia à Paris.

<sup>8</sup> Daniel Heinsius (1580-1655) fut lui aussi une figure marquante du siècle d'or Néerlandais. Professeur de poésie et de grec à l'université de Leyde, il édita les principaux auteurs grecs et latins et publia des poésies. La querelle qu'il eut avec Claude Saumaise venu à Leyde défraya les chroniques du temps.

**30 mars 1626 – Montpellier**

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je receus il y a quelque temps vostre commentaire sur Osée & l'Arcanum Punctuationis qu'il vous a pleu m'envoyer. La prière que ie vous avoy faite, m'a fait croire que c'estoit vous qui me les envoyiez, ne l'ayant appris ni pas aucune lettre, ni par le marchand qui me les rendit, qui me dit simplement qu'il avoit trouvé ce paquet avec une adresse à moy parmi les marchandises qu'il avoit reçues de vos quartiers, l'homme qui les avoit envoyées estant demeuré malade par les chemins. Je vous remercie très-humblement & de l'un & de l'autre escrit, mais du vostre principalement, lequel i'ay leu avec un singulier contentement, l'ayant trouvé comme tout ce qui part de vos mains, très docte & très-iudicieux. Je prie Dieu qu'il vous bénie & fortifie de plus en plus, & que son Eglise puisse iouir fort longuement de vos labeurs qui luy sont si utiles. C'est l'un des plus ardents souhaits,*

*Monsieur & très honoré Frère, de*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*Montpellier, ce 30 mars 1626.*

B. U. Leyde, BPL 301/28

**5 mai 1626 – Montpellier**

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Un de nos anciens, qui trafique en vostre païs, m'ayant averti qu'il y avoit commodité pour vous écrire, ie l'ay très volontiers embrassée, quoy que ie vous aye escrit il n'y a pas long temps par un ieune homme de cette ville. C'est pour vous continuer les assurances de mon affection à vostre service, & pour vous dire comme i'ay eu durant un mois en mon logis un honneste ieune homme de La Haye, nommé Monsieur Wowius, estudiant en théologie, avec lequel ie me suis souvent entretenu de vous & de Messieurs les professeurs qui sont en vostre*

académie, [*& de M. Vossius*]<sup>9</sup>, lequel ie cognoy depuis quelques années par son Hist[oria] Pelag[iana]. Il avoit recueilly diverses thèses de luy en un volume, pleines de grandes preuves de son érudition, sur tout en la cognoissance des Pères. Je n'en ay leu qu'une partie, ne m'estant pas hasté en cette lecture par ce que ie croyoy que ce ieune homme demeureroit icy plus long temps, mais ayant trouvé compagnie pour Genève, où il avoit dessein d'aller, il l'a prise & s'en allant a emporté son livre. Les thèses que ie n'ay point leues sont : *De Refurr<sup>ne</sup> carnis*, *De Corpore glorioso*, *De ultimo Chri. adu<sup>tre</sup>*, *De Judiicio extr<sup>o</sup>*, *De Fini mundi*, *De Invocatio sanct.*, *De Efficacia sacramentor de baptismo*, *De Baptismo Johannis*, *De Meritis bonor op.*, *De Divisione decalogi*. Je vous supplie, Monsieur, si elles se peuvent trouver, de prendre la peine de me les envoyer, comme aussi l'escrit qu'il a fait pour celuy de Grotius : *De satisfactio*.

Ce mesme ieune homme m'a dit que vous avez fait de nouveau imprimer un affair in psalm proph., lequel aussi s'il vous plaist, vous m'envoyerez, et tant de ceux là que de ceux que vous m'avez desia envoyez. Les Sieurs Beuf et Bolze, marchands de cette ville, m'ont promis de vous faire payer le prix par celuy qui vous rendra cette lettre, et qui prendra les livres. Si ie ne cognoisoy vostre naturel enclin à obliger vos amis, ie n'entreprendroy pas d'user de cette importunité envers vous. Mais ie say que vous me faites l'honneur de m'aimer comme aussi ie vous honore parfaitement & prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous conserve longtemps à l'Eglise, à laquelle vous servez si utilement. Je vous baise bien humblement les mains & suis pour tousiours,

Monsieur & très honoré Frère,

Vostre très humble frère &  
serviteur.

Le Faucheur

A Montpellier, ce 5 de may 1626.

B. U. Leyde, BPL 301/29

---

1631 : Michel Le Faucheur se rendit au mois d'août 1631 à Paris pour représenter sa provinces au Synode national réuni à Charenton le 1<sup>er</sup> septembre<sup>10</sup>. Il y présenta son *Traité de la Cène du Seigneur* dirigé principalement contre le cardinal Du Perron. Le Synode, sur le rapport extrêmement favorable des commissaires nommés pour l'examiner, ordonna qu'il soit publié aux frais des Eglises.

---

<sup>9</sup> Michel Le Faucheur en écrivant sa lettre a visiblement omis de porter ici M. Vossius, Gerardus Johannes Vossius (1577-1649), auteur en 1618 d'une *Historia Pelegiana*. L'on peut s'interroger si ce Wowius n'est pas un de ses fils.

<sup>10</sup> Frères HAAG, *La France protestante*, tome X, *op.cit.*, p. 340-343.

1632 : Malade, Le Faucheur prolongea son séjour dans la capitale pendant les premiers mois de l'année 1632.

---

5

6 avril 1632 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Cet honneste homme venant de vos quartiers & m'ayant fait la faveur de me venir voir, comme i'ay esté très-aise de m'informer par luy de vostre estat, aussi i'ay pris fort volontiers l'occasion de son retour pour vous donner de mes nouvelles.*

*J'estoy venu icy pour le Synode duquel ie ne vous escri[s] rien pource que ie m'assure que Monsieur vostre frère<sup>11</sup>, lequel nous avons eu l'honneur d'y voir, vous aura escri[t] en vous envoyant les lettres de la compagnie tout ce qui méritoit de venir à vostre cognoissance.*

*Le Synode fini, ie n'ay pas peu m'en retourner à cause de mon indisposition, mais dans peu de iours, Dieu aydant, ie pars pour aller revoir le Languedoc. Les Eglises y ont esté battues de tous les fléaux de Dieu durant plusieurs années, maintenant par sa grâce elles sont en un estat plus calme, & nous aussi ès autres provinces. Nous sommes en sollicitude des vostres à cause des différences de la Religion, dont nous apprenons qu'elles sont tousiours grandement travaillées. Nostre Seigneur veuille bien establir par tout sa sainte vérité, & maintenir ses povres enfants en paix & en seurt. Je le supplie de tout mon cœur de vous conserver longuement pour le bien de son Eglise ; & de multiplier sur vous ses saintes bénédictions aussi abondamment que le souhaite,*

*Monsieur & très-honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*A Paris, ce 6 avril 1632.*

B. U. Leyde, BPL 301/30

---

<sup>11</sup> Guillaume Rivet, frère d'André, pasteur de Taillebourg, avait représenté la Saintonge au Synode national de Charenton.

21 novembre 1632 – Montpellier

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je ne vous sçauroy exprimer le contentement que m'ont apporté vos lettres, quoy que fort vieilles qui m'ont esté rendues il y a huit iours par Monsieur Balfur arrivé icy avec Messieurs ses disciples. Je demeure en la maison d'une mienne sœur où ni elle ni moy n'avions pas accoustumé de loger personne. Néanmoins pour satisfaire au saint désir de Madame de Hautin<sup>12</sup> & au vostre & pour vous tesmoigner combien m'est cher tout ce qui m'est recommandé de vostre part, i'ay prié ma sœur<sup>13</sup> de loger ces Messieurs & le luy ay fait trouver bon. Je désireray bien qu'ils y fussent mieux qu'ils ne sont, mais les guerres & les pestes des années passées, & bien fraîchement les armées du Roy & de Monsieur qui ont esté en cette province y ont mis tout le monde à l'estroit<sup>14</sup>, & y ont causé une cherté extrême de toutes choses. Tant y a que nous apporteront icy les soins que nous pourrons à faire qu'ils y soyent avec le moins d'incommodité qu'il se pourra.*

*J'aime cordialement ces gentilshommes tant pour la piété de Madame leur mère que pour leur naturel qui est très bon & très aimable. J'ay veu par le moyen de M. Balfur vostre Synople de Th>>> dont i'ay commencé la lecture avec beaucoup de contentement. Il y a quelques thèses de Vossius, & vous escrivy bientôt après pour vous en remercier, comme ie fay encor de très bon cœur, mais à ce que ie voy mes lettres se sont perdues en chemin.*

*Je vous escrivy aussi par un ieune homme Liégeois, nommé Lion, que vous m'avez recommandé & ne sçay s'il vous rendit mes lettres. On me dit, estant à Paris, que vous aviez fait une Isagoge sur la Bible. Je l'ay cherchée soigneusement, mais ie ne l'ay peu trouver. S'il y avoit moyen de me la faire recouvrer, vous m'obligeriez bien fort, comme aussi de m'informer si vous avez publié quelque autre chose depuis, car tout ce qui part de vos mains est parfaitement de mon goust, & pour ce qu'il est excellent & pour ce qu'il est vostre. Vous me le pourrez faire tenir par la voye de Paris l'adressant à mon frère<sup>15</sup>, advocat au conseil, en la rue de S. André des Arts, près de Monsieur Galand ou à Monsieur de Kerker<sup>16</sup>, agent de Messieurs les Estats.*

---

<sup>12</sup> Marguerite van Berchem, veuve d'Alexandre de Zoete de Leacke, seigneur de Haultain, ancien gouverneur de Flessingue et Walcheren, mère de Guillaume de Zoete de Leacke de Haultain, lieutenant-amiral de Zeeland. A moins qu'il ne s'agisse de la femme de ce dernier.

<sup>13</sup> Suzanne Le Faucheur épouse de l'avocat Dalmas de Montpellier.

<sup>14</sup> Cette nième révolte de Gaston d'Orléans s'était terminée tragiquement par l'exécution de Henri II de Montmorency le 30 octobre 1632 à Toulouse.

<sup>15</sup> Samuel Le Faucheur, avocat au conseil. Il était marié à Suzanne Hérault, fille de l'avocat au parlement Didier Hérault et de Suzanne Cappel.

<sup>16</sup> Jan van Euskercken était le secrétaire et conseiller à l'ambassade des Provinces-Unies en France. Il épousera le 30 avril 1634 (Jacques Le Gay, notaire) Anne Androuet du Cerceau, fille de Jacques Androuet du Cerceau et de Marie de Malapert. Il est décédé le 9 avril 1642.

Je vous suis importun, mais votre bonté & l'honneur que vous me faites de m'aimer en est cause. Je prie Dieu qu'il vous conserve longuement à l'Eglise & qu'il vous comble de toutes les béédictions que vous souhaitez,

Monsieur & très honoré Frère,

Vostre très humble frère & très  
affectionné serviteur.

Le Faucheur

A Montpellier, ce 21 novembre 1632.

B. U. Leyde, BPL 301/32

---

1633 : Trois lettres de Le Faucheur datées du 3 avril, 10 mai et du 19 septembre sont parvenues à nous pour cette année. Il y raconte comment son *Traité de la Cène du Seigneur* faillit ne jamais être édité. Pierre Chouët l'imprimeur genevois à qui il l'avait remis ayant été agressé par des voleurs de grands chemins et ayant été laissé pour mort, heureusement le manuscrit fut retrouvé quelques jours plus tard.

---

7

**3 avril 1633 – Montpellier**

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Ce seroit indiscretion d'importuner par fréquentes lettres un personnage si occupé que vous. Vous avez à employer le temps en choses meilleurs. Mais i'ay tant d'assurance de vostre amitié & trouve tant de douceur en vostre entretien, que cela me fait passer par dessus cette considération pour en vous donnant de mes nouvelles en apprendre des vostres. Ce fut par cet honneste homme icy que ie receu les derniers livres que vous me fistes l'honneur de m'envoyer. Je vous supplie que par luy mesme ie puisse recouvrer tout ce que vous avez publié depuis, & il satisfera à tout ce qui sera nécessaire.*

*Je suis en une extrême peine pour mon escrit contre du Perron, pour ce que i'ay appris ces iours passez que le Sieur Chouët qui s'estoit chargé de l'impression, & qui l'emportoit avec soy a esté volé en chemin, & laissé pour mort sur le place. Toutesfois on m'a asseuré qu'il a recouvré ses papiers, esquels mon livre se trouvera possible compris. Je suis après à m'en >>> vous avez un grand avantage d'avoir l'imprimeur ès lieux mesme de vostre demeure.*

*Au demeurant, nous avons tousiours icy Messieurs de Hauthin, qui continuent leurs estudes, mais sans s'y eschauffer desmesurément. Ce sont de forts bons gentilshommes & d'une conversation fort honneste & exempt de blasme. Il ne leur manque qu'un peu d'ardeur à l'estude & de diligence à escrire, ce que ie ne dissimule point à Madame leur mère, afin qu'elle y apporte ce qu'elle iugera selon sa prudence.*

*J'attendray avec impatience le retour de cet honneste homme pour apprendre de vos nouvelles. Cependant, ie continueray mes prières à Dieu pour vostre santé & prospérité & vous prieray de me croire,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné Frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*Montpellier, ce 3 d'avril 1633.*

B. U. Leyde, BPL 301/33 et 34

10 mai 1633 – Montpellier

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Il y a quelque temps que ie vous escrivy par un de nos marchands qui s'en alloit en vos quartiers. Je m'assure qu'il vous aura rendu mes lettres. Je vous prioy que par luy ie peusse recouvrer quelques unes de vos œuvres que ie n'ay pas encor veues ni peu recouvrer. Depuis on m'a recouvré à Lyon vostre Isagoge sur l'Escriture sainte, & i'espère l'avoir dans deux ou trois iours. Partant, ie vous supplie de ne prendre pas la peine de me l'envoyer.*

*Je vous escrivy aussi le malheur qui estoit arrivé au libraire de Genève auquel i'avoy baillé mon Traitté de l'Eucharistie contre du Perron, & comme le portant sur soy il fut volé, despouillé de tout ce qu'il portoit & laissé pour mort, de quoy i'estoy en une extrême peine, ne sachant que seroit devenu mon livre ; depuis i'ay appris comme six iours après il fut retrouvé sur le grand chemin de Valence à Lyon, et est heureusement arrivé à Genève avec le libraire, qui a commencé à y mettre la main, & m'en envoie une espreuve il y a quinze iours. On y a achevé le livre de Monsieur Aubertin<sup>17</sup> touchant la créance des Pères des six premiers siècles sur le point de l'Eucharistie, comme aussi la Nouveauté du Papisme de Monsieur du Moulin<sup>18</sup> reveue & fort augmenté par luy.*

*Je prie Dieu qu'il veuille bénir les labeurs de ses serviteurs & spécialement les vostres, & vous conserver aussi longuement à son Eglise & à vos amis que le souhaite,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné Frère & serviteur.  
Le Faucheur*

*Montpellier, ce 10 may 1633.*

B. U. Leyde, BPL 301/35

---

<sup>17</sup> Edmé Aubertin (1596-1652), originaire de Vitry-le-François, ancien ministre de Chartres, était devenu en 1631, ministre à Charenton. Comme Le Faucheur, il était un correspondant de Rivet. Il avait en cours à Genève une nouvelle édition de son ouvrage publié en 1626 sous le titre de *Conformité de la créance de l'Eglise et de S. Augustin sur le sacrement de l'eucharistie*.

<sup>18</sup> Pierre du Moulin (1568-1658), beau-frère d'André Rivet, ancien ministre de Charenton, était depuis 1621, ministre et professeur à l'Académie de Sedan. Il fit imprimer à Genève en 1633 une seconde édition de la *Nouveauté du Papisme*, la première édition était de 1627.

19 septembre 1633 – Montpellier

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Messieurs de Haulthain s'en retournant vers vous, ie les accompagne de ce petit mot pour vous assurer de la continuation de mes affections à vostre service. Monsieur Balfour, leur dict gouverneur, vous dira ce qu'ils ont fait icy & tout ce qui en dépend sans qu'il soit besoin que ie vous en entretiens plus avant. Je vous remercie bien humblement du soin qu'il vous a pleu prendre de me faire recouvrer une partie de vos œuvres, lesquelles j'atten[ds] avec impatience. Ledict Sr. Balfour vous dira en quel estat est mon livre contre du Perron, & les sollicitudes où i'en suis. Je désireroy qu'il fust en estat de le vous pouvoir envoyer, non qu'il le mérite, mais pour en avoir vostre censure.*

*Je prie Dieu qu'il multiplie de plus en plus ses bénédictions sur vous et qu'il vous conserve fort longuement à son Eglise & à vos amis, & suis pour tousiours,*

*Monsieur & très-honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné Frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*A Montpellier, ce 19 sep<sup>bre</sup> 1633*

B. U. Leyde, BPL 301/36

---

1634 : fut une année marquée par une importante tentative de grignotage des droits des protestants par les catholiques, Michel Le Faucheur se fait l'écho de ce grignotage dans ses lettres. Personnellement, étant né à Genève, il fut touché par l'interdiction faite aux ministres étrangers de célébrer le culte. Il se rendit à Paris pour obtenir du Conseil du Roi la levée de cet interdit, « estant né d'un père François ». Cette présence à Paris nous vaut une série conséquente de onze lettres.

23 février 1634 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*J'ay trop de confiance en vostre amitié pour ne vous point communiquer mes ennuyes & l'estat où par la volonté de Dieu ie me trouve aujourdhuy ; & ie vous supplie de m'y départir & vos conseils & vos faveurs.*

*La Cour de Parlement de Tolose a depuis peu donné arrest contre les ministres estrangers exerçants leur charge dans la province de Languedoc, par lequel leur est défendu d'y continuer non seulement leur ministère, mais leur demeure. Encor que ie ne soy point de ce nombre, estant né d'un père François, & comme tel déclaré par l'Edit de Nantes vray François & régnicole ; néanmoins on m'a intimé cet arrest, & en vertu d'iceluy fait défense de plus prescher ni mesme séjourner dans ladite province. Ce qui m'a obligé à me retirer & à recourir au Conseil du Roy pour faire lever ces défenses. Je ne say quel sera le succès de ma poursuite<sup>19</sup>, & plusieurs considérations me font craindre de n'en avoir pas telle issue que désireroit mon Eglise. Auquel cas ie seray obligé à penser de bonne heure à une retraite hors le Royaume en Hollande, en Angleterre, où Dieu par l'entremise de mes amis me fera ouverture de quelque honeste employ. Je vous supplie donc bien humblement de vouloir y penser pour moy, & me donner advis si vous iugez que i'en puise avoir en vos quartiers, & qu'il me soit utile de tourner les yeux de ce costé là. L'un des plus doux contentements que ie m'en prometteoy servir de m'approcher de vous, & de recueillir de plus près les fruicts de vostre sainte amitié & fructueuse communication.*

*J'atten[ds] sur ce vos vos sentiments, quand vostre loisir & commodité vous permettra de me les donner, & après avoir prié Dieu pour vostre santé, & après avoir prié Dieu pour vostre santé & prospérité vous supplier de me croire,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*A Paris, ce 23 février 1634.*

B. U. Leyde, BPL 301/37 et 38

---

<sup>19</sup> Charles Drelincourt dans sa lettre du 17 février 1634 à Rivet évoque également cette affaire : « Vous aurés seu l'arrest du Parlement de Paris contre MM. Chauvé, Rousselet et autres pasteurs estrangers à ce royaume ayent à sortir du ressort du Parlement. Il a esté signifié à M. Le Faucheur qui est venu icy pour remédier à cette affaire. Car en effect le Roy a tousiours fait entendre à nos Synodes [...] vouloir que les Pasteurs desiea receus demeurent, seulement qu'à l'advenir on ne receut plus d'estrangers. L'arrest rendu au conseil du Roy, il y a quelques mois, contre les pasteurs qui preschent hors le lieu de leur leurs demeures nous mettent en grand désordre. Plusieurs pasteurs en sont en peine et quelques uns ont esté en prison et ont payé des amendes. On est après à expliquer ou modifier l'arrest, sans cela les deux tiers de nos Eglises ne peuvent humainement subsister » (B. U. Leyde, BPL 273/18 et 19).

16 mars 1634 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Dans le desplaisir que m'apporte le trouble qui m'est donné en l'exercice de ma charge, ie reçoÿ une singulière consolation de la bienveillance qu'il vous plaist de me tesmoigner en me procurant quelque employ en vos quartiers. Lorsque ie vous en escrivy, il n'y avoit que le Parlement de Toulouse qui eust défendu aux ministres estrangers de séiourner & de prescher dans son ressort, mais depuis cela le Parlement de Paris a aussi donné arrest par lequel il défend à ceux de la Religion d'employer au ministère aucuns estrangers, & à ceux qui y sont desià admis de continuer l'exercice de leur charge dans le Royaume<sup>20</sup>. C'est pourquoy, estant plus esloigné d'espérance qu'auparavant de me voir restably dedans mon Eglise, ie vous supplie très-humblement, en vous remerciant du soin qu'il vous a pleu prendre de moy, de me le continuer, & de me donner advis de ce que vous apprendrez des intentions de ces Messieurs dont vous m'escrivez, & de quoy on peut faire estat, & sera un bienfait que ie ne tiendray que de vous, & dont ie tascheray de vous tesmoigner mon resentiment par toute sorte de services.*

*Monsieur de Monsenglard<sup>21</sup> duquel vous me parlez par vostre lettre, s'estant porté pour appellant du iugement qui avoit esté rendu contre luy à S. Pierre Le Moustier a esté conduit ès prisons de ce Parlement, où il est depuis huit ou dix iours, attendant le iugement dudit appel. A ce que ie puis apprendre, il se défend par le livre dont vous me faites mention ; & on espère que Messieurs de ce Parlement luy seront plus favorables que n'ont esté ses premiers iuges. Je prie Dieu qu'il préside en leur iugement, qu'il ait pitié de ses povres Eglises, qu'il conserve & protège tous ceux qui le servent fidèlement, & qu'il vous comble de ses bénédictions les plus précieuses. Continuez s'il vous plaist à m'aimer & me faites l'honneur de me croire,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble frère & très  
obligé serviteur.*

*Le Faucheur*

*Ce 16 mars 1634.*

B. U. Leyde, BPL 301/39

---

<sup>20</sup> Le Parlement de Paris prit cet arrêt le 6 mai 1634.

<sup>21</sup> Etienne de Monsanglard, ministre de Corbigny dans le colloque de Sancerre, avait été accusé d'avoir dit qu'à Rome on vendait la rémission des péchés et avait été condamné à faire amende honorable. Le parlement de Paris auprès duquel il fit appel le mit hors de cour. La mention par Le Faucheur de cette affaire, rapportée par Elie Benoit, permet de la dater. Frères HAAG, *La France protestante, op. cit.*, tome VII, p. 415.

23 juin 1634 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vous aurez sujet de vous estonner de quoy i'ay tant tardé à vous donner de mes nouvelles, mais vous l'imputerez s'il vous plaist, à ce que depuis mes dernières lettres ie n'avoy rien de nouveau à vous escrire ni sur mon affaire qui estoit tousiours en mesme estat, ni sur ce dont vous m'aviez escrit, pour ce que ie n'auray aucune response de vous sur mes dernières, celles que vous avez pris la peine de m'escrire, ainsi que i'ay appris par une lettre de Monsieur Brouart à un mien ami, n'estant point parvenue iusques à moy. Je ne say comment cela est arrivé & en ay bien du desplaisir. Cependant ie vous suis très obligé de la souvenance que vous avez de moy & du soin qu'il vous plaist de prendre de ce qui me concerne. C'est un effect de vostre charité ordinaire envers tous vos frères, & de vostre amitié particulière envers moy, laquelle-i'ay tousiours tenue comme ie feray toute ma vie très-cher & précieuse. Je me conformeray à vos bons advis, & prendray occasion de voir ces Messieurs qui doivent arriver icy. Je prie Dieu qu'il m'adresse en cette occasion par son bon esprit, & qu'il me tire de la peine où ie suis par les moyens, qui seront plus avantageux à sa gloire & à ma consolation. Je luy continue aussi mes prières pour vostre santé & prospérité, & vous supplie de m'aimer tousiours & de me croire,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*A Paris, ce 23 juin 1634.*

B. U. Leyde, BPL 301/40

7 juillet 1634 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je receus hier deux de vos lettres qui continuent à me tesmoigner le souvenir que vous avez de moy, dont ie vous suis fort obligé. Je me disposay à rendre vostre lettre à ces Messieurs à qui vous avez pris la peine d'escrire, mais n'estant qu'une lettre de recommandation, i'ay pensé qu'il valoit mieux la retenir encor quelques iours, pour voir durant ce temps là ce que ie pourray obtenir icy. Je prie Dieu qu'il me veuille bien adresser par sa providence en une occasion qui m'est de si grande importance, & qu'il m'en donne une issue qui soit à sa gloire & à ma consolation. Je luy continue aussi mes vœux pour vostre santé & prospérité, & vous supplie de m'aimer tousiours & de me faire l'honneur de me croire, tel que ie suis véritablement,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.  
Le Faucheur*

*A Paris, ce 7 juillet 1634.*

B. U. Leyde, BPL 301/41

16 août 1634 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*J'ay receu vostre lettre du 4<sup>ème</sup> de ce mois & vous suis très-obligé du soin charitable qu'il vous plaist de prendre de moy. Je ne vous ay point escrit durant quelque temps pour ce que i'attendoy de vous pouvoir escrire des nouvelles de mon restablissement, de quoy l'on nous donnoit quelque espérance. Mais depuis ce temps la i'ay remarqué des dispositions si contraires à cela en ceux de qui nous attendions ce bien, que i'en désespère entièrement. Cela m'oblige à penser à bon escient à ma retraite, & puis qu'il vous plaist me faire ouverture de la condition d'Utrecht, ie suivray en cela très-volontiers vos advis & vous advoueray de tout ce que vous y ferez pour moy. Je m'assure que vous m'y procurerez la condition la plus avantageuse que vous pouvez, comme ie vous en prie.*

*Si Monsieur Aubertin y eust voulu penser, ie luy eust volontiers cédé, mais il m'a dit qu'il ne pouvoit point encor disposer de soy, & néanmoins vous est très-obligé du soin que vous avez de luy. Il ne vous escrit point, pource qu'il est indisposé depuis quelques iours. J'espère qu'il sera bientôt debout, & que vous avez de ses lettres par le prochain ordinaire. Monsieur Heraud & mon frère vous baisent très-humblement les mains. Je prie Dieu de tout mon cœur pour vostre conservation & prospérité. Aimez-moy tousiours, s'il vous plaist, & me faites l'honneur de me croire,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*A Paris, ce 16 d'aoust 1634.*

B. U. Leyde, BPL 301/42

24 septembre 1634 – Paris

à Monsieur Rivet F.M. S. E.  
professeur de théologie  
& gouverneur du ieune Prince d'Orange

*Monsieur & très honoré Frère,*

*La vertu se fait recognoistre partout où elle est, & n'a besoin d'autre recommandation que d'elle mesme. Mais néanmoins Monsieur Tourtolon s'en allant en vos quartiers en intention d'y faire quelque séiour, la cognoissance, que i'ay depuis longtemps de son mérite & de sa piété, m'a obligé à l'accompagner de ce mot, pour vous prier très affectueusement de luy vouloir départir vos faveurs ès occasions qui s'en pourront présenter. Il mène avec soy un sien fils, qui est un ieune homme fort bien né & lequel il a eslevé avec un grand soin en l'estude de la vertu & de la piété. Je vous supplie bien humblement de vouloir favoriser l'un & l'autre de vostre bienveillance. Dès effects qu'ils en recevront, ie vous auray avec eux une singulière obligation<sup>22</sup>. Je prie de tout mon cœur le Seigneur qu'il multiplie sur vous ses saintes bénédictions, & suis pour tousiours,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné Frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*A Paris, ce 24 septembre 1634.*

B. U. Leyde, BPL 301/43

---

<sup>22</sup> Guillaume Rivet dans sa lettre du 24 septembre 1634 fait également état de ce personnage : « Il s'en va en Hollande & y mène son fils désirant de servir l'un & l'autre soubz Monseigneur le prince d'Orange en l'armée de Messieurs les Estats. Et comme ainsi soit qu'il espère que vostre cognoissance & vos resommandations luy serviront beaucoup, très volontiers luy donne je la première par celle-ci, comme je vous prie très affectueusement de l'autre & de le vouloir obliger en ce qui sera de vostre pouvoir selon ses mérites ». B. U. Leyde, BPL 287/I/63.

20 octobre 1634 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*J'ay receu des mains de Monsieur Knut<sup>23</sup> la dépesche de Messieurs d'Utrecht que vous avez pris la peine de m'envoyer, & vous suis bien fort obligé des soins que vous avez eut de me procurer cette retraite, mais comme la porte m'en est ouverte par l'Eglise d'Utrecht, elle semble m'estre fermée par l'article du Synode qui porte que ma vocation audict Utrecht est approuvé à condition qu'avant que revoir ladite charge, ie monstreray congédience & attestation de mon Eglise & de mon Colloque.*

*Car quant à l'Eglise, on sait bien que ce n'est pas moy qui luy ay demandé congé ni elle qui me l'a donné, mais que les intendants de la justice en vertu d'un arrest donné par le parlement de Toulouse contre les ministres étrangers m'a fait interdire de continuer mon ministère & mesme mon séiour, ce qui m'a occasionné à venir icy pour y obtenir mon restablissement, ce que ie n'ay peu durant neuf mois que ie l'ay poursuivy. Que si maintenant il falloit que i'escrivisse à Montpellier pour avoir mon congé, ie n'en pourroy attendre, sinon qu'au lieu de cela ils me prioient & coniueroient de m'en aller point encor, mais de continuer icy mes poursuites pour leur estre rendu.*

*Quant au Colloque, il y a longtemps qu'il ne s'en tient plus en Languedoc, c'est tout ce qu'on peut faire de tenir des Synodes d'an en an, & mesme de deux en deux ans, comme le dernier qui s'y est tenu, pour ce qu'il faut permission expresse pour cela, & un commissaire du Roy pour y assister, en quoy y a mille difficultez & longueurs. Si bien qu'il m'est impossible de satisfaire à ce qui est porté par ledict article du Synode. Sur cette difficulté, j'ay consulté quelques uns de mes amis qui n'ont pas [...], les choses estants en ces termes, que ie me deust aller présenter à la clast qui se doit tenir sur ce suiet, laquelle se tenant à l'article dudict Synode ne pouvoit que me faire souffrir un rebut. Ce qu'ayant fait entendre à mondict Sieur Knut, il a trouvé bon que ie vous en escrivisse comme ie fay, pour après, sur vostre response, prendre ma résolution.*

---

<sup>23</sup> Johan de Knuyt (1587-1654), conseiller du prince d'Orange, avait été chargé par celui-ci de négocier l'alliance avec la France.

*J'attendray donc de vos nouvelles sur cela, & continuant à Dieu mes prières pour votre santé & prospérité, vous supplieray de m'aimer tousiours, & de le faire l'honneur de me croire, tel que ie suis véritablement,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.  
Le Faucheur*

*Monsieur Hérault & mon Frère vous baisent très humblement les mains.*

*A Paris, ce 20 d'octobre 1634.*

B. U. Leyde, BPL 301/44

---

17

14 novembre 1634 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*J'ay receu vos lettres avec celles de Messieurs de l'Eglise françoise d'Utrecht & de Messieurs les magistrats. Je leur fai[s] response, & vous supplie de me faire la faveur de la leur faire tenir. Je me dispose à partir au plus tost avec l'ayde de Dieu, & si Monsieur l'Ambassadeur de Knut s'en retourne bien tost, tascheray d'estre en sa compagnie.*

*J'appréhende bien le passage de la mer en cette saison, mais i'espère que Dieu me fortifiera & me conduira par sa providence. Je le supplie de tout mon cœur qu'il ne face la grâce de vous voir bien tost en la disposition que ie désire, & qu'il vous conserve longues années à son Eglise, à laquelle il vous a rendu si utile. Aimez-moy tousiours s'il vous plaist, & me faites l'honneur de me croire,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.  
Le Faucheur*

*A Paris, ce 14 novembre 1634.*

*M. Héraud & mon frère vous baisent bien humblement les mains.*

B. U. Leyde, BPL 301/45

15 novembre 1634 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je receus il y a quelque temps les lettres de Messieurs de l'Eglise François d'Utrecht & de Messieurs les magistrats, lesquelles vous pristes la peine de m'envoyer accompagnées des vostres. Je ne manquay pas trois ou quatre iours après de faire response & à vous & à eux, vous suppliant de leur vouloir faire tenir mes lettres. Je vous marquoy & à eux aussi la difficulté que ie trouvoy en cet affaire à cause de la condition opposée à ma vocation en l'article du synode qui m'avoit esté envoyé à laquelle m'estant impossible de satisfaire ie ne croyoy pas me devoir acheminer par de là que ie n'en fust préalablement esclaircy.*

*Depuis ie n'ay point eu de vos nouvelles ni de celles de Messieurs d'Utrecht, & ay esté fort estonné d'apprendre que vous vous plaigniez de n'en avoir point receu des miennes. Car Monsieur Knut m'ayant rendu vostre dépesche, & m'ayant dit que Monsieur Pau<sup>24</sup> & luy, pour les affaires de leurs charges, envoyoyent homme esprès au Pais-Bas qui iroit & reviendrait en diligence, i'envoyay ma response à Monsieur Vow leur secrétaire qui nous a assuré qu'elle avoit esté envoyée seurement. Je ne doute point que vous ne l'ayez receue depuis, mais i'ay regret de ce qu'aura esté si tard pour ce que la saison se rendant fascheuse comme elle fait, il sera doresnavant difficile de voyager & de passer la mer, & principalement à moy qui n'ay pas une santé des plus vigoureuses du monde. Comme i'auray receu response & esclaircissement sur ce que dessus, ie prendray ma résolution. Cependant ie vous baise bien humblement les mains, & priant Dieu de tout mon cœur pour vostre santé & prospérité demeure pour tousiours,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*A Paris, ce 15 novembre 1634.*

B. U. Leyde, BPL 301/46

---

<sup>24</sup> Adriaan Pauw (1581-1653), grand pensionnaire de Hollande, opposant à l'alliance avec la France, avait été envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Paris par les Etats des Provinces-Unies.

Dans sa lettre du 17 novembre 1634, Guillaume Rivet témoigne de l'irrésolution de Le Faucheur :

« Pour Monsieur Le Faucheur, je l'ay veu à ce matin qui pensoit à vous escrire qu'il s'estimoit de n'avoir point de vos nouvelles. Car il n'a reçu ni celle que me mandez luy escrire, ni celle d'Utrecht confirmative de l'intention de ceux qui ont couché la clause qui luy faisoit doute. Sur quoy luy ayant monstré ce que vous m'en écrivez, je luy ay dit qu'il devoit tenir cela pour reçu & se préparer. Il regrette d'avoir perdu temps par ce scrupule, & appréhende sa santé dans le transport si loingtain en cette saison. Et je luy ay représenté que s'il ne se hastoit, la saison empireroit, & que s'il pensoit attendre le doux temps de l'année prochaine, il perdit l'occasion & vous donnoit de l'ennuy après vos pènes. Vous verrés ce qu'il aura résolu, car je l'ay laissé là dessus avec promesse qu'il vous en escriroit absolument. Il tesmoigne d'ailleurs se sentir fort vostre obligé »<sup>25</sup>.

---

19

30 novembre 1634 – Paris

Monsieur & très honoré Frère,

J'avoy fait les préparatifs de mon voyage & estoy tout prest à partir avec le messenger de Calais comme ie me vis arrêté par une indisposition qui me survint & qui me contraignit de recourir encor au médecin. Bien que i'espère que cela sera bien tost passé, néantmoins cela m'a donné un extrême déplaisir, pource que le temps m'est cher & que la saison se rend tous les iours plus fascheuses, de quoy ie n'ay pas besoin. Dès que ma santé sera un peu remise ie feray toute la diligence possible pour me rendre bien tost à vous & à l'Eglise qui me fait l'honneur de m'appeler & n'auray point de contentement que ie ne me voye en estat de luy rendre les services que ie luy doy. C'est ce que ie demande à Dieu de bon cœur, comme ie le supplie aussi de toute mon affection qu'il vous conserve longuement à son Eglise avec toutes les bénédictions & tous les contentements que vous souhaitez,

Monsieur & très honoré Frère,

Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.

Le Faucheur

A Paris, ce 30 nov<sup>bre</sup> 1634.

B. U. Leyde, BPL 301/48 et 49

---

<sup>25</sup> B. U. Leyde, BPL 287/I/72.

8 décembre 1634 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*J'ay receu vostre lettre du 26 novembre, & vous suis extrêmement obligé des tesmoignages continuels qu'il vous plaist me donner de vos bonnes affections. Ce m'a esté un extrême desplaisir de ne pouvoir partir d'icy si tost que ie l'avoy désiré & que ie me l'estoy promis. Ma seule indisposition en a esté causes n'y ayant aucune autre chose qui eust esté capable de m'arrester. Mais ie me remets petit à petit, & l'on me fait espérer d'avoir bien tost une bonne commodité pour m'en aller, à sçavoir la compagnie de Monseigneur l'Ambassadeur de Knut qui se prépare à son retour. J'ambrasseray fort volontiers une si belle & favorable occasion de me rendre bientost près de vous, si du costé de ma santé il ne me survient obstacle notable, ce qui m'affligeroit infiniment. Je prie Dieu qu'il exauce en cela mes désirs & les vostres, & me doint de pouvoir vous aller asseurer moy mesme en personne aussi tost que ie le désire, que ie suis véritablement pour toute ma vie,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné Frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*A Paris, ce 8 décembre 1634.*

*Monsieur Héraud & mon frère m'ont prié de vous assurer de leur très-humble service.*

B. U. Leyde, BPL 301/50

1635 : Michel Le Faucheur ne se décidait pas à partir pour Utrecht, se laissant persuader par ses médecins et amis que le climat y soit trop rude pour sa santé fragile. Dans le fonds se son cœur il espérait être rétabli à Montpellier. Dans sa lettre du 15 février, Guillaume Rivet écrit à son frère aîné :

*« De Monsieur Le Faucheur, je ne vous ay rien escrit depuis quelque temps, pource que je le voy vaillant. Il a espéré son restablissement à Montpellier par l'entremise de Monsieur de Fiquières son allié qui estoit venu pour remporter les résolutions en l'assemblée des protestans. Et je ne trouvoy pas mauvais qu'il tentast cette voye, puis qu'il ne peut sortir de France qu'entant qu'il n'y est souffert en l'exercice de sa charge. Mais la nouvelle inopinée du malheur de Philipsbourg où commandoit Arnault, nepveu du Sr de Fiquières, le fit retourner promptement sans qu'il eut loysir de parler de ses propres affaires.*

*De ce costé là donc ne restant nulle espérance, il y a un effort puissant de Monsieur de La Force & de Mesdames les mareschalle & marquise, qui promettent merveille pour savoir M. Le Faucheur auprès d'eux. Et Messieurs les pasteurs d'ici le portent à accepter cette*

*condition, alléguans qu'ainsi il ne quittera pas le France & sera de grande édification en l'armée. Je luy ay dit que s'il n'estoit point desjà engagé à Utrecht, & si vous n'y aviés point pris beaucoup de pène, il pourroit mettre en délibération lequel des deux il devoit prendre, mais que il semble lié d'un costé. Joint que un homme qui craint tant ce serain que il luy faut estre à la chandele des quatre heures du soir ; tant il apprehenda que ce sien ennemi ne perce les vitres, n'est pas propre à suivre une armée ; et que quoy qu'on luy promette qu'il n'ira jamais au serein, & qu'on le renfermera tousjours chaudement en un carrosse quand il faudra aller, que on ne le pourra pas tenir ; tant advienne de nécessités de corvées en une armée qui a les ennemis en teste. Il m'a promis de penser cette nuit & vous escrire sa résolution. Vous verrés ce qu'il dira. Voilà ce que j'en sçaye<sup>26</sup> ».*

*Pierre du Moulin, beau-frère d'André Rivet, par une lettre du 23 (26) février fit la proposition à Le Faucheur de venir à Sedan. Dans sa lettre du 9 mars, Guillaume écrit à son frère :*

*« Vous avés ici une lettre de Monsieur Le Faucheur qui a attendu à cette heure de résoudre si sa santé luy permettroit de trajetier & conclure que non. Sur quoy, je luy ay dit que vous estiés bien adverti par Monsieur du Moulin qu'il traittoit avec Madame de Bouillon pour Sedan, sans adjouster quel jugement vous faisiés de son procédé, & en laissant entièrement la déclaration à vostre response selon vostre bon jugement. Et il m'a estonné me faisant voir la lettre de Monsieur du Moulin qu'il luy escrit du 26 febvrier jour de la date de vostre dernière, par laquelle il commence seulement à luy proposer que ayant appris qu'il avoit rompu le dessein du voyage d'Utrecht & désirant que ses dons ne fussent enfouis, il luy tesmoigne que Madame de Bouillon voudroit fort l'attirer à Sedan, ne se retenoit de luy en escrire que sur la crainte d'un refus. Mais que s'il tesmoignoit vouloir entendre, & déclaroit quelles voyes il désireroit qu'on y tire que luy (Monsieur du Moulin) le serviroit en cela fort affectueusement »<sup>27</sup>.*

*La lettre de Le Faucheur du 23 mars 1635, la seule qui soit parvenue à nous pour cette année, témoigne de son espérance d'être rétabli à Montpellier « quand il plaira à Dieu nous faire trouver plus de grâce auprès de nostre Souverain ».*

---

<sup>26</sup> B. U. Leyde, BPL 287/I/85).

<sup>27</sup> B. U. Leyde, BPL 287/I/89.

23 mars 1635 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je vous escrivis dernièrement, non sans un extrême regret, la résolution à laquelle la considération de ma santé m'avoit contraint. Je vous fais encore ce mot pour vous supplier bien humblement de croire que le seul ressentiment de mes incommoditez & maladies m'a forcé à cela, & que tant que i'ay espéré de pouvoir satisfaire à ma promesse & à vostre désir quoy qu'il soit présenté d'ailleurs des conditions bien avantageuses pour moy, ie les ay tousiours reiouées, & n'eusse voulu pour rien du monde y entendre, ma conscience, mon honneur & nostre amitié ne me le pouvant permettre, mais enfin mon indisposition & l'avis des médecins & de mes amis m'a obligé à me déporter de mon premier dessein, & à m'excuser envers ces Messieurs qui m'avoient fait l'honneur de m'appeler. A quoy i'ay fait d'autant moins de difficulté que quelques uns de mes amis m'ont fait cognoistre qu'en cas que ie ne pensasse point à Utrecht, Monsieur vostre frère seroit pour y penser.*

*Depuis, Monsieur du Moulin comme il me fait l'honneur il y a longtemps de m'aimer sachant l'estat auquel i'estoy a penser m'attirer près de luy, & m'en a fait la proposition par lettre du 26 février que i'ay fait voir à Monsieur vostre frère. A quoy mes amis trouvent bon que i'entende, premièrement pour ce que le lieu est proche d'icy & de climat plus doux pour moy que celui de Hollande, & puis pour ce qu'il est plus commode à une personne malade comme moy d'estre en une Eglise où il y a plusieurs pasteurs, & finalement pource qui se sera m'esloigner moins de la France & de l'espérance d'y estre restabli & restitué à ma première Eglise, quand il plaira à Dieu nous faire trouver plus de grâce auprès de nostre Souverain.*

*J'escris à Messieurs de l'Eglise d'Utrecht mes excuses, & leur fais entendre les [décisi]ons que vous avez pris & par vos lettres & par vos amis de me solliciter à ce qu'ilz désiroient de moy, & les raisons qui m'ont empesché de m'y pouvoir résoudre, qui sont mes indispositions & infirmitéz. Vous me ferez la faveur, s'il vous plaist, de leur faire tenir ma lettre & de croire que ie m'estimeroy extrêmement malheureux si pour ce mauvais rencontre vous rabatiez rien de la bonne affection que vous m'avez tousiours tesmoignée. Car i'en désire avec passion la continuation, & tascheray tousiours à la mériter par toute sorte de services & de respects. Je prie Dieu de tout mon cœur pour vostre conservation & prospérité & suis pour toute la vie,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*A Paris, ce 23 mars 1635.*

B. U. Leyde, BPL 301/51

Le 19 mai, le héraut d'armes du Roi portait la déclaration de guerre à l'Espagne à Bruxelles<sup>28</sup>. Cette déclaration de guerre fit diminuer la pression sur les protestants. Jean Daillé dans sa lettre à Rivet du 22 juin 1635 écrit :

*« Ceste guerre qui se commence si magnifiquement & grâce au Seigneur et heureusement au dehors, a aussi donné au dedans sinon la paix, au moins la trêve à nos Eglises, que nous voyons en divers lieux sur le bord du précipice. Monsieur Le Faucheur prend ceste occasion pour solliciter son rétablissement ; & la très évidente justice de sa cause nous en fait espérer un bon succès. Peut-estre que c'est pour cela que la divine providence n'a point permis qu'il s'attachast tout à fait ni à l'Eglise d'Utrecht, ni à celle de Sedan, lesquelles, à mon advis, nous le quitteroient très volontiers si nous estions si heureux que de le pouvoir retenir en France »<sup>29</sup>.*

Cette année 1635, vit la publication par Pierre Chouët à Genève du livre de Le Faucheur gros in-folio de 806 pages. Son titre complet en résume le contenu :

*Traité de la Cène du Seigneur : où est montré que c'est qu'il faut croire de la Nature et de l'Usage de ce S. Sacrement : ce qu'en ont enseigné les Saints Pères ès meilleurs Ages de l'Eglise : quand et par quelle porte la créance contraire s'est glissée en la Chrétienté : et par quels moyens elle s'y est établie depuis quelques siècles. Le tout avec la réfutation des instances et oppositions du Cardinal Du Perron, et autres célèbres Docteurs de l'Eglise Romaine.*

1637 : Guillaume Rivet étant retourné à Taillebourg, c'est dans la correspondance de Charles Drelincourt que nous trouvons le processus de l'installation définitive de Le Faucheur à Paris. Le 27 février 1637, il écrit à André Rivet :

*« M. Mestrezat avoit [...] présenté la chaire à M. Le Faucheur, qui doit prescher dimanche pour la troisième fois sans qu'il en eust aucune plainte. Quelques uns de nos chefs de famille parlent de l'arrester icy. S'ils continuent en cet humeur et qu'ils veulent bien entretenir un pasteur supernuméraire, nous y consentirons volontiers à cause des excellentes parties de ce personnage »<sup>30</sup>.*

Dans sa lettre du 20 mars 1637, Drelincourt concluait :

*« M. Le Faucheur n'avoit garde de passer en vos quartiers, le dessein de ses amys est de l'établir en cette Eglise. J'y voi toutes choses disposées et nous l'embrassons avec*

---

<sup>28</sup> Victor L. TAPIÉ, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Coll. Champs, Flammarion, 1980, p. 327-329.

<sup>29</sup> B. U. Leyde, BPL 287/I/104.

<sup>30</sup> B. U. Leyde, BPL 273/42.

*affection, non point avec nécessité, mais pour plus grande et abondante édification à cause de l'éminence de ses dons et du désir de nos principaux chefs de famille »<sup>31</sup>.*

\*\*\*\*\*

Comme ses autres collègues parisiens, Michel Le Faucheur désapprouvait l'engagement de Rivet dans la querelle contre Moïse Amyraut a propos de la Grâce universelle et c'est probablement pour cette raison qu'il ne poursuivit pas sa correspondance avec celui-ci. La transcription de sa correspondance avec Théodore Tronchin<sup>32</sup> conservée à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève devrait nous apporte des compléments sur ce point.

1642 : La paix semble régner dans l'Eglise protestante de France. Deux lettres de Michel Le Faucheur en date du 18 juillet et 19 septembre sont conservées pour cette année dans le Fonds Rivet. Elles font référence à la querelle qui oppose alors André Rivet à Hugo Grotius et à La Milletière. Michel Le Faucheur lorsqu'il fait état dans sa seconde lettre du départ de Frédéric Spanheim pour Leyde pour y enseigner la théologie, est bien loin de penser que quelques années plus tard il va rallumer l'incendie contre Amyraut.

---

<sup>31</sup> B. U. Leyde, BPL 273/191 et 193.

<sup>32</sup> Théodore Tronchin, né le 17 avril 1587 à Genève, était le fils d'un capitaine champenois réfugié à Genève après la Saint-Barthélemy. Filleul de Théodore de Bèze, il épousa sa nièce Théodora Rocca qui lui donna dix-huit enfants, dont huit moururent avant l'âge de huit ans. Il devint en 1618 professeur à l'Académie et se montra attaché aux positions orthodoxes. Avec Jean Diodati, il représenta Genève au Synode de Dordrecht. Les deux hommes se montrèrent particulièrement acharnés contre l'arminianisme et les arminiens. Le duc de Rohan envoyé en Valtelline le voulut comme aumônier ce qui valut à Théodore Tronchin de prononcer son éloge funèbre. Touchant les théories de Saumur, il prit le parti d'André Rivet et de F. Spanheim contre Amyraut, Cappel et La Place. Théodore Tronchin mourut le 19 novembre 1657.

18 juillet 1642 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vous pouvez trouver estrange que m'ayant fait l'honneur de m'envoyer vos Animadversions contre Monsieur Grotius<sup>33</sup>, i'aye tant tardé à vous en remercier ; mais j'espère que vous ne me l'imputerez point quand vous saurez que lors qu'elles me furent rendues, i'estoy travaillé de la fièvre tierce, de laquelle i'ay souffert durant quelques semaines plusieurs accez très-violens & très-longes. J'en ay esté enfin délivré par la miséricorde de Dieu, & dez que je me suis trouvé en estat de pouvoir mettre la main à la plume, n'ay point voulu différer plus long temps à vous tesmoigner combien ie vous suis obligé du souvenir que vous avez eu de moy, & du très-agréable présent qu'il vous a pleu me faire.*

*J'estime bien fort, comme je doy, tout ce qui part de vostre main pour la grande condition & l'exquis iugement qui y paroist partout. Mais il faut que ie vous die que i'ay leu ce dernier escrit avec une satisfaction toute particulière. Il ne se pouvoit rien de mieux ni pour la manière dont vous traitez nos adversaires de cette qualité, auquel vous dites ses véritez sans le flatter ni l'espargner, & néantmoins en sorte qu'il ne se peut point plaindre que vous violiez un rien et qui peut estre deu de respect soit à sa personne, soit à sa dignité ; ni pour le sujet mesme, qui y est examiné clairement, doctement & iudicieusement, sans rien laisser d'importance en arriere. Seulement vous prie-ie de considérer s'il n'eust poit esté à propos en la page 158 de réfuter brièvement la distinction qu'il fait en cet escrit, aussi bien qu'en celuy qu'il a fait sur le Décalogue, entre la platte peinture & le relief ; voulant qu'il n'y ait que les images en relief, qu'il appelle extantes qui soyent défendues au 2 commandement & non celles de platte peinture. La réplique qu'il vous a faite ne luy aquerra pas grand honneur, ayant donné fort peu de contentement à ses lecteurs, mesme, comme i'apprens, à ses meilleurs amis.*

*Quant au Sr. de La Milletière, ie m'assure que vous le traitterez selon ses mérites, & me réjouis bien fort de ce que si à propos pour la mortification de son orgueil & pour l'écrit que vous aviez à faire, la censure de la Sorbonne contre luy a esté publiée, comme vous l'aurez veu par l'exemplaire que Monsieur Sarrau<sup>34</sup> vous en a envoyé.*

---

<sup>33</sup> *Hugonis Grotii in consultationem G. Cassandri annotata. Cum necessariis animadversionibus Andreae Riveti. Accessit tractatus de Critianae pacificationis & Ecclesiae reformandae vera ratione, ab eximo quodam Theologo, ante annos LXXX editus, Leiden, Elzevier, 1642.*

<sup>34</sup> Claude Sarrau (1600-1651) était un conseiller huguenot au parlement de Paris, qui le 19 septembre 1641 avait commencé une correspondance régulière avec Rivet qui a été publiée par Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82, 3 vol.

*Nostre Seigneur confonde tous les ennemis de sa vérité & fortifie ses serviteurs en la défense de sa cause. Je le supplie particulièrement qu'il vous conserve aussi longuement à l'Eglise & avec autant de santé & de prospérité que vous en souhaitez de tous son cœur,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble &  
Très affectionné frère  
& serviteur.*

*Le Faucheur*

*A Paris, ce 18 juillet 1642.*

B. U. Leyde, BPL 301/52

---

23

[19] Septembre 1642 – Paris

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je n'eusse pas tant tardé à vous remercier de l'honneur que j'ay appris par vos lettres que vous m'avez fait de m'envoyer un exemplaire de vostre réplique à M. Grotius, n'eust esté que ie remettois à le faire après que ie l'auroy receu. Je n'ay pas eu encor ce bonheur, & l'attens avec impatience.*

*Cependant Monsieur Spanheim<sup>35</sup> s'en allant vers vous<sup>36</sup>, ie ne l'ay peu voir partir sans l'accompagner de ce tesmoignage du ressentiment que i'ay de vos faveurs. Ce nous a esté un grand contentement de le voir & ouïr icy à son passage, mais beaucoup de déplaisir de voir l'Eglise & Académie de Genève privée d'un si excellent homme & qui luy estoit si nécessaire. Ce n'est pas que nous ne soyons bien aises de voir celle de Leyde tousiours pourvue de nombre de grands personnages. Mais nous eussions désiré qu'elle eust peu se pourvoir sans en dépourvoir une qui est de la considération que vous savez parmis nos Eglises, & qui se trouve réduite aujourdhuy à deux hommes dont l'un est travaillé de grandes & fréquentes*

---

<sup>35</sup> Frédéric Spanheim l'ainé (1600-1649), après avoir été de 1625 à 1642 professeur à Genève, partait enseigner la théologie à l'Université de Leyde. Un des grands noms de la théologie réformée au XVIIe siècle. Il était lui aussi un correspondant d'André Rivet.

<sup>36</sup> Sur le dos de sa lettre du 19 septembre 1642, Claude Sarrau porte : « Depuis cette lettre close M. Spanheim selon l'ordre qu'il a receu de Hollande s'est acheminé vers Dieppe par Rouen », Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale d'André Rivet et de Claude Sarrau, op. cit.*, tome I, p. 254.

*indispositions qui l'empeschent de le servir avec l'assiduité qui seroit nécessaire, mais puis qu'il a pleu à Dieu d'en disposer en faveur de la vostr, il ne nous reste que de le prier qu'il l'y veuille bénir abondamment pour sa gloire, & vous en conserver longtemps la jouissance.*

*Je le supplie aussi de tout mon cœur qu'il vous continue de plus en plus ses saintes bénédictions, & cette admirable vigueur de corps & d'esprit en laquelle il vous a maintenu iusqu'icy pour le service & la consolation de son Eglise, & suis pour toute ma vie,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.*

*Le Faucheur*

*Paris, ce septembre 1642.*

B. U. Leyde, BPL 301/53

Jean- Luc TULOT



**RENEE de FRANCE (1510-1575)**  
**PRINCESSE ROYALE**  
**DUCHESSA DE FERRARE ET DAME DE MONTARGIS**

A l'occasion du cinq-centième anniversaire de la naissance de Renée de France, princesse royale, duchesse de Ferrare et dame de Montargis, plusieurs biographies ont été publiées sur cette personnalité hors du commun.

Né en 1510 et morte en 1575, Renée de France était la fille cadette du roi de France Louis XII, et d'Anne de Bretagne. Elle était donc la belle-sœur de François Ier, et a été de son vivant, la tante et la grand-tante de quatre rois de France. Ses biographes la présentent comme très intelligente, ayant fait des études assez poussées pour l'époque. Elle aurait ainsi reçu l'enseignement de Lefèvre d'Étaples, venu à la cour comme précepteur des enfants de France et bibliothécaire du roi, et été en contact avec les cercles humanistes « évangéliques » gravitant autour de Marguerite d'Angoulême, future reine de Navarre.

A dix-huit ans, elle épouse l'héritier du duché de Ferrare, Hercule II d'Este. Installée à Ferrare, Renée est entourée d'une cour importante qui devient l'un des foyers les plus brillants de la Renaissance italienne.

De nombreux évangéliques, venus d'Italie, d'Allemagne, de France ou de Genève, se pressent à Ferrare. Très rapidement en effet, elle accueille et protège ceux qui se réclament de l'Évangile : elle prend comme secrétaire le poète Clément Marot, protège de nombreux « évangéliques » poursuivis pour leurs idées religieuses, sans pour autant manifester le désir de structurer ce mouvement à la manière des calvinistes de Genève.

L'année charnière de son séjour italien, celle où se manifeste son engagement politique et religieux, est 1536. Calvin, qui vient de publier *l'Institution de la religion chrétienne*, séjourne pendant trois semaines à Ferrare. Ensuite, durant une trentaine d'années, Calvin et la duchesse poursuivront un échange épistolaire nourri.

Parce qu'elle n'en avait pas la liberté, Renée de France n'a pas officiellement rompu avec l'Église catholique, mais ses sympathies et ses préoccupations l'orientent indéniablement vers la foi réformée. Rome demande des sanctions contre la duchesse : ses filles sont placées dans un couvent et son fils aîné, le futur Alphonse II, dans un collège de jésuites. Accusée

d'hérésie, le Tribunal de l'Inquisition condamne la duchesse à la prison à perpétuité et à la confiscation de tous ses biens. Son époux la fait enfermer. Pour être libérée, elle doit assister à la messe, communier et se confesser, reniant ainsi en apparence sa foi.

A la mort de son époux, la duchesse de Ferrare revient en France en 1560, et s'installe à Montargis. Elle fait appel à l'architecte réformé Androuet Du Cerceau pour les transformations et réparations qui s'imposent dans son château. Là, elle poursuit une vie riche de contacts intellectuels et fait de Montargis un lieu d'accueil pour les réformés. Agrippa d'Aubigné évoque le refuge de Montargis où lui-même fut accueilli, alors qu'il était en fuite. Elle se lie d'amitié avec l'Amiral de Coligny.

Pour autant, l'attitude de Renée de France face à la « Cause » protestante, doit être nuancée. Elle s'est montrée pragmatique. Ainsi, durant les trois premières guerres de religion, Renée de France a su préserver Montargis grâce à d'habiles négociations avec les armées protestantes et l'armée royale commandée par le duc d'Anjou, futur Henri III.

Elle a imposé l'idée que cette ville pouvait rester une poche de neutralité, n'accueillant ni un parti, ni l'autre. Sans doute parce que Renée de France et sa fille aînée, Anne d'Este, étaient très proches, la mère ne semble pas s'être beaucoup formalisée de ce que sa fille se marie avec François de Guise, le chef des catholiques, celui qui, en 1562, déclenche les guerres de religion par le massacre de la grange de Wassy.

Ayant conservé des contacts avec la cour, Renée de France était présente au mariage d'Henri de Navarre. Elle s'y trouve donc le jour de la Saint-Barthélemy, mais, grâce sans doute à une protection royale et guisarde, elle réussit à quitter Paris.

A Montargis, elle accueille et protège les huguenots fuyant les massacres perpétrés en province et en particulier à Orléans. Elle meurt à Montargis le 15 juin 1575. Selon son souhait, elle est inhumée, sans messe, cérémonie ou pompe funèbre.

Denis CARBONNIER

### **Bibliographie :**

- Huguette Leloup-Audibert, *Les dernières dames de Montargis au temps des guerres de religion, Renée de France et Anne d'Este*, Ed. de l'écluse, 2010.
- Anne Puaux, *La huguenote Renée de France*, Hermann, 1997.
- Nicole Vray, *Renée de France et Anne de Guise, mère et fille entre la loi et la foi au XVI<sup>e</sup> siècle*, Olivétan, 2010.

### **Source :**

(Emission du Comité protestant des Amitiés françaises à l'Etranger, diffusée sur France-Culture, le 2 janvier 2011 à 8h25)

## LA FAMILLE DUPONT DE LIGONNÈS ET SES ALLIANCES HUGUENOTES

Les origines de la famille Dupont de Ligonès se perdent dans la nuit des temps sur les frontières des Cévennes vivaraises et du Gévaudan. Elle est identifiée clairement dès la fin de la guerre de Cent Ans parmi la chevalerie du Velay à laquelle est distribuée une partie des fiefs dont les propriétaires avaient servi les anglais. On sait que les vassaux des Budos de Podensac, en Aquitaine, et de Portes, dans les Cévennes, furent nombreux à être spoliés de leurs biens pour avoir combattu contre le roi de France.

Noble Guillaume de Molines, chevalier, seigneur du Pont de Mars, est signalé au Chambon sur Lignon en 1470. Son épouse se nomme Alasia d'Arlempdes. Son fils Pierre de Molines, seigneur du Pont de Mars, contracta mariage, vers 1500, avec noble Anne de Villaret, d'une grande famille du Gévaudan alliée aux Chateauneuf de Randon qui restent fidèles au catholicisme – notamment la famille de Joyeuse qui se signale par son zèle anti-huguenot – et à la famille de Peyre qui épouse le parti de la Réforme et l'impose dans la région de Sain-Léger de Peyre, de Marvejols et du Malzieu.

De cette union n'est connu qu'un fils, Jean de Molines, seigneur du Pont, époux en 1535 d'Anne de Pélignac, et non de Polignac.

Il en aura deux fils :

- Guillaume de Molines du Pont de Mars (branche A)
- Charles de Molines de Pélignac (branche B)

Dès la première guerre de religion (1562-1563) le Chambon sur Lignon passe dans le camp huguenot et fournit un contingent d'hommes d'armes qui participe au siège du Puy en Velay. Les deux frères de Molines déclarent leur fidélité à l'évêque Antoine de Saint-Nectaire, et s'engagent à combattre le baron des Adrets et les capitaines Blacons, de Polignac et de Saint-Romain.

### Branche A

Noble- Guillaume de Molines, seigneur du Pont de Mars, né en 1539, épouse en 1569 noble Catherine de Truchet, qui décède pendant l'hiver 1580, au moment où les familles catholiques se réfugient au Puy, après les victoires du capitaine huguenot Mathieu Merle. Il se remarie alors avec noble Catherine

de Pouzols, dont la famille est partagée entre les deux religions, une partie servant chez les Joyeuse, et une autre chez les Montmorency-Damville et Montmorency-Thoré qui avec le duc d'Alençon constituaient les grandes pointures du parti des « politiques » cosignataires de la paix de Beaulieu en 1576.

De cette première union sont issus deux fils et une fille :

- Jacques de Molines du Pont, né en 1572, qui épouse en 1600, noble Catherine de Saint-Cierge. Leur fils, Guillot de Molines du Pont sera maintenu noble par Claude de Bazin de Bezons, intendant du Languedoc le 24 janvier 1670, au moment de la « grande recherche ». Il avait épousé Catherine de Bernard, qui lui donna une fille, Claudine de Molines du Pont, laquelle épousa noble Charles de Chambarlhac de Laubespain.

- Claude de Molines du Pont, né en 1578, membre du parti des « politiques », rallié au duc de Montmorency-Damville à la fin des guerres de la Ligue.

- Madeleine de Molines du Pont, convertie à la Réforme, épousa en 1598, noble Noé de Sautel, seigneur du Chaylard. La Réforme avait été introduite au Chaylard par deux chanoines dès 1550. Occupant le château de la Chèze, les huguenots mirent en échec le gouverneur de Ventadour, et firent du Chaylard, le siège du consistoire de dix-sept paroisses réformées. Jacques de Sautel du Chaylard, père de Noé, ayant acquis le 29 décembre 1620 les terres d'Henri de Tersac, les huguenots s'empressèrent de renforcer les fortifications, et après s'être alliés au duc Henri de Rohan repoussèrent à deux reprises les royaux en 1621 et 1622. En 1627, le château de la Chèze résista à un nouveau siège, et le 15 avril 1628 Henri de Rohan donna l'ordre au capitaine de Chabreilles de chasser du Chaylard la petite garnison catholique du capitaine Pierre de Chambaud, qui se rendit sans combattre.

Après l'arrivée d'une armée de plus de 20.000 hommes, Noé de Sautel ordonna à ses gens d'intégrer le régiment levé par Alexandre du Puy Montbrun de Saint-André pour défendre la place forte de Privas, acquise définitivement par les huguenots avec l'Edit de Nantes.

Ne disposant que d'un millier d'hommes Saint-André Montbrun arma la population dans l'espoir de rééditer les exploits de Livron (1575) et de Montauban (1621) et résista pendant deux semaines lors du siège mémorable, de mai 1628.

La moitié de la population disparût, et les derniers combattants, écrasés par le nombre, se firent sauter avec leurs barils de poudre, tuant plusieurs dizaines d'assaillants, en criant « Il vaut mieux sauter que pendre ». Regroupées dans un réduit, les jeunes femmes qui avaient préparé les vivres pour les défenseurs subirent les derniers outrages. Les soldats rescapés furent pendus et les suisses eurent quartier libre pour piller et assassiner les civils qui fuyaient en tous sens.

Spoliés, les Sautel perdirent leurs biens au profit de la marquise Delphine de Tersac de Colombine, laquelle revendit ce patrimoine le 18 octobre 1638 – après autorisation de justice – à Pierre de Sellier de Buriane, gentilhomme huguenot rallié à Louis XIII, petit-fils de Jacques de Sellier de Buriane, seigneur dudit lieu en 1555, huguenot modéré qui avait servi Antoine de Navarre, père d'Henri IV.

De la seconde union sont issus quatre fils et une fille :

- noble Antoine de Molines du Pont, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes.

- noble Jean de Molines du Pont, écuyer, servant en Allemagne.
- nobles Jacques de Molines du Pont, écuyer, servant en Alsace.
- noble Guillaume de Molines du Pont, écuyer, servant en Catalogne.
- Eléonore de Molines du Pont s'allia en 1602 à noble Isaac de Salces, seigneur des Hormes et de la Bâtie, huguenot prudent rallié au duc de Bonne de Lesdiguières, qui avait pris la suite de Charles du Puy de Montbrun à la tête des huguenots du Dauphiné, en 1575, et qui fut fait connétable de France – le dernier de la liste – après avoir refusé d'épouser la cause du duc de Rohan. Leur fille Jeanne de Salces, dame des Hormes, épousa en 1635 Antoine de Bayle, fils de Pierre de Bayle, juge au bailliage du Velay, et de Marguerite d'Aiguillon. Leurs descendants abjurèrent en la cathédrale du Puy en Velay en 1685.

Noble Antoine de Molines du Pont, né en 1585, combattit les huguenots cévenols et épousa le 30 juillet 1625 noble Marie de la Baume, dame de Vallon, fille de Jean de la Baume, baron de Vallon, gentilhomme de la Chambre du roi et de Françoise de Beaune.

Sa compagnie de piquiers participa au siège d'Alais.

De cette union sont issus :

- François de Molines du Pont, né en 1630, époux en 1662, de Catherine de Castevieille, maintenu noble par Bazins de Bezons le 4 janvier 1670.
- Antoine de Molines du Pont, né en 1635, époux en 1669, de Marie de Combladour, maintenu noble par l'intendant Lamoignon de Basville le 30 janvier 1698.
- Guillaume de Molines du Pont, écuyer, seigneur de la Rovière.
- Raphaël de Molines du Pont, écuyer, seigneur de la Suchère.
- Marc-Antoine de Molines du Pont, écuyer, disparu pendant la guerre de Trente Ans.
- Françoise de Molines du Pont, épouse en 1645, de noble Amable de Miettes de Bonneville.
- Isabeau de Molines du Pont, épouse en 1656 de noble Juste de Combladour.
- Claudine de Molines du Pont, épouse en 1656, de noble Jean de Bernard de Talode.

François et Antoine de Molines du Pont héritèrent en 1669 de la seigneurie de Ligonès grâce à leur ascendance de Beaune. Leurs enfants se dénommèrent désormais du Pont de Ligonès, puis plus simplement Dupont de Ligonès.

Noble Charles de Molines de Pélignac, né en 1547, épousa en 1577, Claudine de Chalendar de Cornillon qui lui donna un fils, Charles de Molines de Pélignac. Ce dernier, uni à Catherine de Senecroze, eût deux filles :

- Suzanne de Molines de Pélignac, épouse de Charles de Romanet
- Marguerite de Molines de Pélignac, épouse de Charles de la Rochenegly.

En 1685, cette famille ne comptait plus aucun huguenot. Elle s'allia en revanche à plusieurs familles qui comptaient elles aussi des « nouveaux catholiques », de Molette de Morangiès, du Gévaudan, de Roche de Génolhac et de Thomassy de Meyrueis, dans les Cévennes, ces derniers alliés eux-mêmes aux Campredon de Barre, qui grâce à leur abjuration, décrochèrent la place de subdélégué de l'intendant Lamoignon de Basville, et qui s'interposèrent quelques fois pour défendre les nobles huguenots.

Elle s'allia également aux Eymar de Jabrun, de Marvejols, cousins des Giscard qui devinrent un jour « d'Estaing »

Après le désastre de Sedan, le 2 septembre 1870, le capitaine Charles Edouard Dupont de Ligonès fut nommé à la tête d'une compagnie de mobiles de la Lozère, où servirent de nombreux huguenots. Ces soldats participèrent dans le cadre de l'armée de la Loire du général lozérien Louis d'Aurelles de Paladines à la bataille de Coulmiers, seule victoire de l'armée française pendant l'année terrible qui permit de libérer Orléans le 9 novembre 1870.

Le souvenir de cette équipée est resté très vivace dans nos villages.

Thierry DUPUY

## FAMILLES HUGUENOTES D'AUSTRALIE

Le Comité protestant des Amitiés françaises à l'étranger vient de recevoir le premier livre édité par la **Société Huguenote d'Australie**. Cet ouvrage fondamental couronne en quelque sorte la création de cette société, fondée en 2001, par un petit groupe désireux de mieux connaître et faire connaître l'histoire des descendants de huguenots d'Australie.

*La Huguenot Society of Australia* s'est vite développée, créant des sections dans les différentes provinces d'Australie, publiant une revue semestrielle, « Huguenots Times ».

Et maintenant cet ouvrage illustré de 262 pages, « *The Hidden Thread, Huguenot Families in Australia* »: le fil caché, familles huguenotes d'Australie. Les recherches historiques du dynamique secrétaire de l'association, Robert Nash, ont été étoffées par les contributions généalogiques initiées par les familles. Un index de 500 noms de familles mentionne leur date d'arrivée en Australie, le lieu de leur premier Refuge, le lieu d'origine en France et la source d'information justifiant ces données.

Comme les 200.000 huguenots qui ont dû quitter la France à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes, autour de 1685, les huguenots australiens sont originaires de toutes les régions françaises gagnées à la Réforme au XVIIe «

Ils ont fui par bateau vers l'Angleterre et les Pays-Bas, par des chemins de montagne vers l'Italie du nord, la Suisse et l'Allemagne.

L'émigration des huguenots en Australie ne s'est cependant faite qu'à partir de la fin du XVIIIe siècle et surtout au XIXe siècle : second exil depuis le Refuge européen, ou parfois troisième étape d'émigration avec une étape intermédiaire en Afrique du Sud, en Amérique ou dans les empires coloniaux britanniques et hollandais.

Les premiers arrivants furent essentiellement des soldats et des condamnés pour petits délits, dont de nombreux adolescents issus de classes pauvres qui avaient commis de menus larcins pour subsister.

Les onze premiers bateaux arrivèrent en 1788. Le soyeux Jacob Bellet en était. Le voyage s'effectuait dans des conditions périlleuses par bateaux à voiles, puis progressivement à vapeur, à partir de 1870. Le typhus, la dysenterie et la typhoïde firent des ravages.

L'exil australien offrit à ces hommes et à ces femmes une seconde chance. Ils devinrent de respectables citoyens dans leur nouveau pays. Issus de toutes les classes sociales, ils perpétuèrent souvent le métier de leurs ancêtres français : artisans, juristes, professeurs, marchands, brasseurs. Ils cultivèrent aussi la terre avec succès ; le vignoble australien doit ainsi, comme en Afrique du Sud, son origine aux huguenots. Leurs conditions de vie furent souvent dures, incendies, inondations, épidémies, accidents et veuvages anéantissant les premiers efforts.

Leurs facultés d'adaptation, leur acharnement au travail, la foi rivée au corps, un haut sens moral caractérisent ces huguenots. Au delà de la réussite transparissent les préoccupations sociales, le souci du bien-être général dans les domaines de la santé, de l'éducation, des sciences et de la préservation de la nature. Ainsi Minard Crommelin, originaire de Picardie créa la première réserve naturelle. De nombreux hommes politiques exercèrent des responsabilités comme Charles Latrobe (le premier gouverneur de la colonie de Victoria) et George Grey (gouverneur d'Australie du sud et de Nouvelle-Zélande), contribuant à faire de l'Australie un pays démocratique et pacifié. Le cinéaste Charles Chauvel et le photographe Harold Cazneaux firent connaître leur pays, comme le footballeur Roy Cazaly. Des femmes de caractère se distinguèrent particulièrement dans le domaine de l'éducation (Augustine Soubeiran), des arts, des sciences et même du sport comme la montagnarde Freda du Faur

Les descendants de huguenots australiens ont gardé une mémoire vive de leur origine huguenote française et entretiennent cet héritage à travers l'histoire, la généalogie, les rencontres amicales, des conférences et des cultes dont une partie se déroule en français.

Lors des dernières Réunions internationales de descendants de Huguenots organisées par le Comité protestant des Amitiés françaises à l'Etranger, ils ont ainsi constitué la plus nombreuse délégation !

En octobre 2010, la Société Huguenote d'Australie a organisé un grand tour de France, intégrant les plus importants lieux de mémoire huguenots !

Christiane GUTTINGER

**Source :**

Emission du Comité Protestant des Amitiés Françaises à l'Etranger diffusée sur France Culture, à 8h25, le 3 octobre 2010.

## JEAN ZAY

### HOMME POLITIQUE PROTESTANT ET RESISTANT

Avocat, publiciste, député du Loiret de 1932 à 1942, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil en 1936, ministre de l'Éducation nationale du 4 juin 1936 au 10 septembre 1939, Jean Zay a présidé d'importantes réformes : recul de l'âge scolaire, multiplication des bourses, construction de nombreux locaux scolaires et création de classes d'orientation.

Partisan de la Résistance dès juin 1940, Jean Zay fut poursuivi par le gouvernement de Vichy. La milice française, cette formation paramilitaire créée par Pierre Laval qui s'est illustrée par des exactions et des jugements sommaires au sein des tribunaux spéciaux, s'est rendue responsable de son assassinat le 20 juin 1944 près de Cusset (Allier).

#### **Deux pôles : l'est et le centre**

Né d'un père juif et d'une mère protestante, Jean Zay fut élevé dans la pratique de la religion réformée. Les origines géographiques des ascendants de Jean Zay font apparaître deux pôles : la branche paternelle, à l'est, partagée entre l'Alsace et la Lorraine, et la branche maternelle, répartie dans la région centre, sur les départements du Loiret, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher.

Fils de Léon Zay, rédacteur au journal *Le Progrès du Loiret*, Jean Élie Paul Zay est né à Orléans. Son père, Léon Zay, y avait vu le jour le 25 décembre 1874, dix mois après le remariage de son père, à Paris. Léon Zay fut secrétaire du conseil des prud'hommes, fut fait officier de la Légion d'Honneur, et décoré de la Croix de Guerre 1914-1918. Il est mort à Orléans le 31 mai 1945, moins d'un an après le meurtre de son fils.



## **Mariage religieux juif à Paris**

Élias Michel Zay (n°4), natif de Metz s'allie sur le IV<sup>e</sup> arrondissement ancien de Paris, le 12 mai 1857 avec Mélanie Cerf. Il est alors domicilié 9, rue d'Ormesson.

Mélanie Cerf est née à Blamont (Meurthe-et-Moselle) le 28 octobre 1828. Elle est fille de Joseph Cerf et de Catherine Lièvre, et demeure alors rue Croix des Petits-Champs au numéro 10. L'acte de mariage fut reconstitué comme plus d'un tiers des actes parisiens, détruits lors des incidents de la Commune en 1870.

Un neveu, M. Lévy, employé de commerce, domicilié boulevard Saint-Marcel n°22, dépose l'acte de mariage religieux et les actes de naissances des époux le 23 novembre 1887, afin que l'acte en question soit reconstitué. Le mariage figure de plus dans le relevé d'Anne Lifshitz- Krams des mariages religieux juifs à Paris de 1848-1872.

## **Remariage religieux à Paris**

Élias Michel Zay (n°4) a donc épousé à Paris, en 1857, Mélanie Cerf. Cette dernière lui a donné deux enfants, Armand, né en 1859 à Orléans, et Léontine, née au même lieu, en 1863.

Elias Michel Zay, veuf de Mélanie Cerf, se remarie le 19 février 1874, à Paris IV<sup>e</sup>, avec Hélène Lévy (n°5). Dans l'acte de mariage, il est qualifié de "marchand" et domicilié "rue du Poirier n°30 à Orléans". La future, marchande de son état, est elle-même veuve, depuis le 21 juillet 1865, de Jules Abraham. Elle demeure avec son père, Jacques Lévy (n° 10), lui aussi marchand, au n° 15 rue de Turenne à Paris. L'époux est accompagné de Judas Lévy (1), âgé de trente-trois ans, machiniste de chemin de fer, demeurant boulevard de l'Hôpital n° 16, et de Sylvain Zay, son frère, employé de chemin de fer, et demeurant rue Saint-Antoine n°103. Quant à l'épouse, elle est assistée d'un oncle, Heymann Lévy, et de son frère Gerson Lévy ; le premier, marchand au n°161 rue Saint-Antoine, et le second, négociant, 214 rue Saint-Antoine.

## **Familles juives de Moselle**

Les familles Zay, Wimphen, Cahen et Israël sont des familles juives installées en Moselle. Dans "Contrats de mariage juifs en Moselle en 1792" de Jean Fleury, on relève quelques indications nous permettant des rapprochements. En effet, un décret du XVIII<sup>e</sup> siècle exigeait que les contrats de mariage établis en langue hébraïque fussent déposés chez les notaires. Il en fut ainsi jusqu'à l'institution de l'état civil.

Nous relevons, entre autres, le contrat de mariage passé à Metz le 19 février 1790 d' "Élie Moïse Zay, fils de feu Moïse Mayer et de Rachel Wimphen fille de feu Michel et de Chatelet Cahen".

De même, apparaissent les mariages de : "Mayer Moïse Zay fils de Moïse et de Mindelet Halphen, avec Foguelle Worms, fille de Jacob Élie et de Sitié Trenel, célébré le 27 octobre 1765 à Metz", et de "Salomon Moïse Zay fils de Moïse Salomon et de Madeleine Halphen, marié le 15 octobre 1766, avec Chaintelet Picard fille de Cerf Isaac et de Beylet Trenel". Si Salomon Moïse Zay est la même personne que Moïse Zay (n°32), et Madeleine est Maindelet Halphen, Maindelet Halphen (n°33), nous pourrions affirmer qu'Élie Moïse, Mayer Moïse et Salomon Moïse Zay sont frères.

De même, la table des contrats de mariage établie aux noms des femmes, nous dévoile l'existence d'une sœur, Quéélé ou Kélé Zay, mariée en premières noces, le 16 août 1776, avec Michel Salomon Fould, qui, veuve, se remarie le 13 novembre 1785 avec Baruch Wimphen, fils de feu Michel et de Chatelet Cahen, son oncle maternel, semble-t-il ?

Le notariat de Metz renferme de plus à la date du 12 décembre 1738, le mariage de Moïse Zay, fils de Salomon et de Catherine Cracovie, et de Madeleine Halphen, fille de feux Mayer et de Sara Zay.

### **David Wimphen, banquier à Metz**

De même, un contrat de mariage fut signé à Metz, le 24 janvier 1741, entre Michel Wimphen (n°34) et Chatelet Cahen (n°35). Michel Wimphen est le fils de David, un banquier, et de Catherine Halphen. Chatelet ou Chatlé Cahen est la fille d'un négociant, Oly Abraham et de feu Gendlé Oppenheim.

Trois garçons et trois filles vont aussi passer des contrats de mariage : Baruch Wimphen, le 13 novembre 1785 avec Kélé Zay ; David Michel Wimphen, le 25 janvier 1784, à Metzervisse, avec Raitzé Cahen fille de Joseph Abraham et de Klick Wimphen ; Oly Michel Wimphen, le 22 février 1771, avec Rachel Cahen, fille de Marc et de Bélé Francfort ; Hindelet Wimphen, le 8 décembre 1775 avec Salomon Mayer May fils de Mayer et d'Éliesienne Meisenheim ; Rachel Wimphen avec Élie Moïse Zay ; et Yentelet Wimphen, le 21 mars 1769, avec Oury Oulif, fils de Nathan et d'Esther Cahen.

Michel Wimphen (n°34) eut au moins trois sœurs qui passèrent elles-aussi chacune un contrat à Metz : Cathelé Wimphen, le 19 février 1736, avec Salomon Emmerich, fils d'Abraham et de feu Catherine Cahen ; Guittélet Wimphen, le 21 janvier 1739, avec Joseph Cerf Brisac ; et Rachel Wimphen, le 27 août 1732, avec Ely Worms, fils d'Ory et de Marguerite Deuche.

### **Cahen ou kahn, patronyme fréquent**

Deux familles Cahen apparaissent dans l'ascendance de Jean Zay. Au milieu du XVIIIe siècle, l'une est localisée à Louvigny, l'autre à Augny, deux communes de l'arrondissement de Metz.

Louis Cahen (n°36), fils de Salomon Cahen (n°72), et de feu Guitton ou Guitelin Cahen (n°73), a épousé par contrat le 2 décembre 1772 à Metz, Rachel Cahen, fille de Joseph Cahen (n°74), et de Sipert Gombertz (n°75). Une fois veuf, il épousa en secondes noces, le 24 août 1788, Annelet Oulif, elle-même veuve de Salomon Gouguenheim. Salomon Cahen (n°72), fils de feu Nathan et de Rachel Brabac, originaire de Louvigny, épousa une fille d'Augny, Guitelin Cahen, fille de Lion dit le Jeune, et de Guiton Lévy, le 29 janvier 1749 par un contrat passé au notariat de Metz.

Autre Lion Cahen (n°148) y est négociant lorsque son fils, Joseph Cahen (n°74) règle son union, le 12 novembre 1750, à Metz, avec Sipour ou Sipert Gombertz ou Gompertz (n°75), fille d'Élie et de Malquin Cahen.

Ces relevés permettent ainsi de palier le manque d'archives familiales relatives aux familles juives. Il serait intéressant d'aller plus loin dans la recherche, et de vérifier les dates de mariage en question.

## **L'Alsace, berceau d'un nombre important de familles juives**

Le décret impérial du 20 juillet 1808 entraîna la prise de nom patronymique des juifs.

C'est ainsi qu'à Odratzheim dans le Bas-Rhin, nous découvrons la famille Levi, plus précisément celle de Théodore (n°20). La famille compte alors six personnes: Théodore Levi, Merlen Levi, Ellen Levi, Joseph Levi, Maria Levi et Jacob Levi. Ils prirent pour nom patronymique définitif Levi. Pour prénoms Ils seront désormais appelés: Théodore, Magdalena, Helena, Joseph, Marian et Jacob. Le petit dernier, prénommé Jacob, est sûrement l'ascendant de Jean Zay, Jacques Levy (n°10), né le 19 octobre 1807 à Odratzheim, soit quelques mois seulement avant le décret.

De même à Ettendorf, la famille Gradwohl ou Gratwohl se compose du chef de famille, Mayer Leeb Gratwohl, de l'épouse, Jeres, et de deux filles, Keilen Gratwhol et Ellen Gratwhol. Ils optèrent pour le patronyme Gratwhol, et prirent les prénoms : Mayer Leeb, Jeres, Katarina et Helena.

## **Familles beauceronnes protestantes**

La famille maternelle de Jean Zay est de religion protestante. Alice Julie Chartrain (n°3) est la fille d'un courtier de commerce, la petite-fille d'un ouvrier en laine, l'arrière-petite-fille d'un berger de Villeneuve-sur-Conie (Loiret) et l'arrière-arrière-petite-fille d'un laboureur de Nottonville (Eure-et-Loir).

L'ancêtre le plus lointain est Louis Chartrain (n°96), qui eut de son épouse, Claudine Pelé (n°97), au moins un fils, Pierre Chartrain (n°48). Ce dernier, né à Nottonville, le 10 mars



1749, épousa le 27 février 1775 une payse Marie Françoise Couvret (n°55). Leboucq, fille de Marin et de Marie Marchand.

Pierre Rivierre (n°104), avait épousé Denise Réau dont un fils, Louis Rivierre (n°52), né à Guillonville (Eure-et-Loir) le 24 octobre 1740. Laboureur, il a épousé une parente, Marie Anne Lefort (n°53), le 20 avril 1773.

Jean Etienne Rivierre (n°26), né au hameau de Gaubert à Guillonville, épousa à Viabon (Eure-et-Loir) Véronique Sophie Robert (n°27), fille d'un laboureur, Louis Robert (n°54), qui avait convolé avec Marie-Françoise Couvret (n°55).

Son père, Claude Couvret (n°110), était lui-même laboureur. Tous travaillaient la terre, car qualifiés de laboureurs. Il semble qu'ils pratiquaient la religion dite réformée.

### **Vignerons protestants de la région de Blois**

L'Edit de Nantes de 1598 installe à Mer une église réformée. La révocation de l'Edit de Nantes en 1685 entraîne la disparition de tout état civil pour les protestants

Avec l'Edit de Tolérance de 1787, c'est un nouvel enregistrement qui se fera entre autres au tribunal du district de Mer jusqu'en 1792. Aux Archives départementales du Loir-et-Cher se trouvent des registres reprenant les baptêmes, mariages et sépultures des réformés au Temple de Merde 1598 à 1683.

C'est dans cette paroisse de Mer qu'ont vécu les ascendants de Jean Zay, les Maingourd, Belton, Lemaire et Grillon, tous protestants et qualifiés de vignerons.

C'est ainsi que le baptême de Samuel Maingourd (n° 1 12), vigneron à Mer, né en 1736, ne fut transcrit qu'en 1760 par le curé de Mer. Il y est dit « né de père et mère qui ont toujours vécu et sont morts dans la religion protestante, luy-même aujourd'hui protestant ». En juillet 1765, il règle son union avec Catherine Loizon devant le notaire de Mer, et se rendra à Tournai, en Belgique, pour faire bénir son mariage.

Jean Samuel Maingourd (n°56), le fils, vigneron à Mer, est né le 19 septembre 1766. Sa naissance est enregistrée dans le registre paroissial catholique de Mer, les enfants des protestants devant être baptisés à l'église catholique sous peine d'amende. Son mariage avec Madeleine Piger fut célébré secrètement "au désert" le 7 avril 1787.



## Installation et intégration à Orléans

Les activités d'un juif sous l'Ancien Régime étaient très limitées. Il pouvait « être rabbin, mais aussi faire le commerce de chevaux, vendre de la viande, faire le commerce de vieux métaux, des vieux vêtements, le plus souvent en colportage, et prêter de l'argent à intérêt ».

C'est ainsi que parmi les ascendants de Jean Zay, nous situons un banquier David Wimphen (n°68), un marchand de chevaux, Lyon Louis Cahen (n° 18), des commerçants, et des marchands fripiers. Le grand-père de Jean Zay, Éliás Michel Zay (n°4), est marchand colporteur en mercerie.

Quant à la branche maternelle, ses représentants sont impliqués dans la vie de leur communauté religieuse, puisque plusieurs d'entre eux sont conseillers presbytéraux, et travaillent la terre, comme laboureurs ou vigneron.

L'installation à Orléans d'Éliás Michel **Levy** (n°4) correspond aussi à une nouvelle manière de vivre puisque l'on peut parler de sédentarisation, passant d'une génération à l'autre, de marchand colporteur à rédacteur dans un journal local, allant même jusqu'à l'intégration complète dans une société protestante grâce à l'alliance avec la fille d'un conseiller presbytéral.

Myriam PROVENCE

Note: (1) Dans *Mariages religieux juifs à Paris 1848-1872* d'Anne Lifshitz-Krams figure le mariage de Zay Clara domiciliée 8, rue d ' Ormesson et de Lévy Judas, domicilié Grande Rue, à la date du 31 mai 1863.

## Bibliographie

- *Mariages religieux juifs à Paris 1848-1872*, données recueillies par Anne Lifshitz-Krams, Edité par le Cercle de généalogie juive, Paris, 1996.
- *Contrats de mariage juifs en Moselle avant 1792*, de Jean Fleury. Edité par le Cercle de généalogie juive, Paris, 1997.
- *Recueil des déclarations de prise de nom patronymique des juifs du Bas-Rhin en 1808*, de Pierre Katz, 4 tomes. Edité par le Cercle de généalogie juive. Paris 1997.
- *Mémoire juive en Alsace - contrats de mariage au XVIIIe siècle d'A.A. Fraenckel*. Éditions du Cédrat. Strasbourg 1997.
- *À la recherche des ascendants de Jean Zay* de Micheline et Jean Muzeau. Edité par le Loiret généalogique, 1992.

## COMPTE RENDU D'OUVRAGE

Pierre-André CLERC *Bourgeois de Neuchâtel admis de 1800 à 1848 et sa descendance*, Cernier 2011, 86 pages.

Cette plaquette nous intéresse, car Neuchâtel est un pays francophone et protestant. Certaines des familles citées ont été à une époque installées en France. Neuchâtel avait le statut très particulier de principauté alliée des cantons suisses. Elle avait appartenu à une branche de la famille d'Orléans, mais en 1717, à la mort de la Duchesse de Nemours, les Neuchâtelois choisirent comme souverain le roi de Prusse, qui avait l'avantage d'être protestant, et d'être installé loin de cette principauté. Les rois de Prusse régnèrent jusqu'en 1848 sur Neuchâtel.

Cette plaquette est publiée à l'occasion des 1000 ans de la première mention de Neuchâtel dans un document. L'auteur entend développer son étude et ambitionne de livrer une version amplifiée en 2014, anniversaire de la charte de franchise accordée en 1214 aux habitants de Neuchâtel. Cette étude complète le livre de E. Quartier-La-Tente, publié à Neuchâtel en 1903 *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*.

Nous donnerons d'abord la liste des familles étudiées, avec leur origine géographique et la date de leur admission à la bourgeoisie, puis mentionnerons certaines familles et personnages qui intéressent plus particulièrement la France. Les personnes ayant été reçues bourgeoises d'honneur sont indiquées par la lettre H. Il s'agissait le plus souvent des familles des gouverneurs de Neuchâtel, plus le général Oudinot, futur maréchal, qui prit possession de Neuchâtel au nom du maréchal Alexandre Berthier, auquel Napoléon donna la principauté en 1806.

Agassiz, Orbe et Bavois(Vaud) 1838  
Andrié , Les Hauts-Geneveys (NE) 1819  
de Béguelin, Courtelary (Jura) 1815 H  
Berthoud, Fleurier (NE) 1822  
Berthoud, Couvet et Valangin (NE) 1830  
Bourquin, Cormondrèche (NER) 1826  
Bovier, Peseux (NE) 1801 et 1832

de Brühl, Prusse 1814 H  
Carbonnier, Millau, puis Genève 1816  
Cellier, La Neuveville (Berne) 1836  
Clerc, Fleurier (NE) 1826  
Diacon, Dombresson et Valangin (NE) 1828  
Dorn, Cannstatt, puis Areuse (NE) 1841  
du Bois de Dunilac, Môtiers (NE) 1824  
Dubois-Reymond, Villiers et la Chaux-de-Fonds 1832  
d'Erlach, Cerlier, Berne 1844  
Ganneval, Les-Ponts de-Martel et Valangin (NE) 1842  
Garraux, Malleray 1843  
Girardet, Le Locle 1836  
de Grenus, Morges, Genève 1830  
Humboldt, Berlin 1814  
Imer, La Neuveville (Berne) 1844  
Jacottet, Hauterive (NE) 1802  
de Joannis, Saumur et Quimper 1838  
Junod, Auvernier (NE)  
Kurz, Bade, 1844  
Ladame, Peseux (NE), 1804  
Larsche (NE) 1842  
Loubier, Berlin 1843  
Matile, La Sagne, les Ponts et Noiraigue (NE) 1825  
Mayor, Grandcour 1818  
Moritz, Hesse 1817  
Oppermann, Buchsweiler (Alsace) puis Les-Ponts de-Martel  
(NE) 1816  
Oudinot, Bar-le-Duc, 1806 H  
Perregaux, Corcelles-Cormondrèche et Coffrane (NE) 1842  
Perrenoud, La Sagne, les Ponts et Valengin (NE) 1821  
Perrochet, Auvernier (NE) 1801 et 1830  
Petitmaître, La Neuveville (Berne) 1830  
Petitpierre, Couvet (NE) 1827 et 1830  
de Pfuel, Prusse 1831 H  
Robert, Auvernier (NE) 1809  
Robert, Le Locle, La Chaux-de-Fonds (NE) 1810  
Roman, (Avignon) 1822  
Sacc, Breslau, Prusse 1816  
Schauss, Berlin, 1844  
Schinz, Zurich 1845  
Vuithier, Coffrane (NE) 1833

Wolfrath , Rinter (Basse-Saxe) puis Wavre (NE) 1840  
de Zastrow, Prusse 1824 H  
Zode, Laasphe, Prusse, 1834.

La famille Agassiz, établie aux Etats-Unis, s'est consacrée à la zoologie. Une femme a établi des jardins d'enfants à Boston, une autre a épousé le fondateur du Boston Symphony Orchestra.

La famille Berthoud nous intéresse particulièrement, avec deux alliances Du Pasquier, et la banque Berthoud, devenue OBC. Voir Thierry Du Pasquier, « Généalogie et banque protestante, les Berthoud et les Courvoisier », *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante* n° 110, 2010, pp 89-94.

La famille Carbonnier intéresse la SHPF, avec trois alliances Du Pasquier, une branche établie en Suède, et une parenté avec la famille de notre vice-présidente et de notre secrétaire général.

La famille Clerc (alliances Du Pasquier), est celle de l'auteur de cet ouvrage, installé à Berne.

La famille du Bois de Dunilac a été associé de la société Vaucher Du Pasquier et Cie, vendant les indiennes de la fabrique de Cortaillod, puis fondatrice de la société Du Bois Du Pasquier, fabricant des indiennes à Neunkirchen, en Autriche.

Les Girardet ont donné une dynastie de peintres et graveurs, ayant travaillé à Paris, et dont les œuvres passent souvent en vente publique. Citons Karl Girardet (1813-1871), Edouard Girardet (1819-1880), Julia, épouse du peintre Eugène Burnand, (1850-1921), Eugène Girardet, (1853-1907), peintre orientaliste. La famille comporte de nombreux descendants en France.

Wilhelm von Humboldt, (1767-1835) ministre du roi de Prusse, a compté une alliance Du Pasquier dans sa descendance.

La famille Imer a compté des colons en Afrique du Nord. Une autre (non mentionnée) branche était installée à Marseille.

Certains Jacottet ont habité Paris, une branche habite la région de Gaillac.

La famille Kurz (une alliance Du Pasquier), a joué un rôle musical éminent à Neuchâtel.

A la suite de la révolution neuchâteloise, les Matile se sont installés aux Etats-Unis, où ils ont joué un rôle politique et militaire important.

La famille Oppermann a été associée de la banque Oppermann Mandrot à Paris.

Une branche de la famille Perregaux a été installée en France.

On trouve aussi des Petitpierre en France, de même que de nombreux membres de la famille Roman. Pierre-André Clerc pourrait nous donner une généalogie de cette famille pour les *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*.

La famille Sacc à Neuchâtel, est issue de Frédéric Sacc (1784-1861), chirurgien de la garde prussienne, qui installa un hôpital militaire en 1813 à la fabrique de Cortailod. Il épousa Louise Du Pasquier, la fille du patron, et sa descendance resta sur place, mais s'est aussi développée en Espagne, en Amérique du Sud, et elle a conclu des alliances avec les familles notables de Neuchâtel.

Les Schinz (une alliance Du Pasquier), se sont également répandus en France en Italie et en Suisse.

Nous attendons avec impatience la nouvelle édition de ce petit volume.

Thierry Du PASQUIER

## QUESTIONS

### 11-01 FAMILLE BARANDON

A la suite de recherches sur la famille Barrandon ou Barandon, j'ai constaté que certains de mes ancêtres huguenots originaires du village de Vauvert en Languedoc s'étaient exilés ; fugitifs entre 1681-1688.

On retrouve dans différents ouvrages leur patronyme. Notamment dans l'*Essai d'histoire protestante* d'Emile Haag : Barandon des colonies françaises de Berlin famille restée à Vauvert. Mais d'où proviennent ces sources ? Dans quelle liste a-t-il puisé ces renseignements ?

Dans un extrait du « cabinet de curiosité XVII », je retrouve des Barandon de Vauvert émigrés à Erlangen (1686-1732) liste reprise par Ebrard.

Pour pouvoir affilier ces personnes à notre famille, et essayer de retracer leur vie, j'aimerais avoir plus de renseignements sur eux. Peut-être par les différentes listes dans lesquelles ils ont pu être inscrits ?

- Recensement général des réfugiés en 1703
- Liste des assistés de la bourse française de Berlin
- Liste des réfugiés de Francfort (1555-1690)
- ou autre recensement...

D'autres Barandon de Vauvert ont été prisonniers et exécutés selon l'historien Bruey Peut-on avoir d'autres renseignements sur ce sujet ?, ou chercher ?

Je remercie pour l'aide que l'on pourra m'apporter dans cette recherche.

M.-H. BARRANDON

## **11-02 PIC (Diois)**

Je poursuis des recherches généalogiques sur ma famille originaire de Beaurières (Drôme).

Je recherche tous documents ou actes de mariage concernant les familles Pic, dans ce village du Diois, entre 1700 et 1800.

Si en effet, j'ai trouvé des actes de baptême et de décès au cours de cette période, je n'ai rien pu trouver concernant les mariages de ces ancêtres qui étaient protestants.

Un lecteur pourrait-il m'aider à trouver en outre les actes de mariages de :

- Daniel Pic et Jeanne Marin, vers 1740/1750
- Daniel Pic et Jeanne Marin, vers 1750
- Daniel Pic et Magdeleine Hugues, vers 1740/1750
- Claude Pic et Marguerite Morin, vers 1710

M. BOSSAN épouse DELPORTE

## **11-03 COLONS VENUS DU THIERARCHE EN MORVAN DANS LES ANNEES AU XVIIe siècle**

Dans le cadre d'une recherche historique concernant le château de Chastellux (Yonne) où, en 1612, Olivier de Chastellux fit venir des familles entières de Thiérache, ruinées par les guerres, pour défricher les bois de son vaste domaine, j'aimerais savoir si des chercheurs possèdent des documents à ce sujet.

En effet, ces familles, selon les écrivains du XIXème siècle, tels Baudiau, l'abbé Charrault, l'abbé Henry ... seraient originaires, pour certaines, de Terrière-en-Thiérache (Taisnière depuis la fin du XVIIème siècle), localité qui dépendait de l'abbaye de Maroilles. Or cette région fit partie des Pays-Bas espagnols de 1496 à 1659.

Plusieurs migrations eurent lieu vers le Morvan mais, concernant celle de 1612, l'abbé Charrault donne les patronymes de Amant, Blanc, Michot, Pompon, Fournier, Cordin, Loison, Farcy ... En fait, une vingtaine de familles sont citées dans les différents ouvrages.

Peut-être des chercheurs ont-ils des traces de ces mouvements de population. Une information importante serait de savoir qui ont été les initiateurs de ces migrations : les moines de l'abbaye de Marolles, le duc de Bouillon, ami d'Olivier de Chastellux, un seigneur proche de ce dernier... ? et comment elle furent organisées. J'avoue ignorer si ces familles étaient protestantes ou catholiques.

De patientes recherches faites aux Archives département de l'Aisne, du Nord, de l'Yonne, à la Bibliothèque nationale et auprès d'historiens, sont restées vaines.

J'espère qu'un lecteur pourra m'éclairer et me permettre de résoudre enfin cette énigme.

J. LEMOINE

#### **11-04 DUFART / VERRY**

Poursuivant des recherches généalogiques sur ma famille, j'ai retrouvé une fiche d'état-civil sommaire (archives reconstituées de la ville de Paris) concernant le mariage de Pierre Elie François Dufart avec Louise Antoinette Henriette Verry, le 9 septembre 1809 à Paris.

Ces ancêtres étaient calvinistes.

Je souhaiterais obtenir une copie de leur acte de mariage religieux qui devrait se situer proche de cette date.

G. BOURBON

#### **11-05 LE GENDRE**

De Metz, je recherche le lieu de naissance de Benjamin Le Gendre, protestant, père d'un enfant né en 1629), ainsi que son acte de mariage (son épouse était catholique).

Y. LE GENDRE